



SM le Roi félicite le Serviteur des Lieux Saints de l'Islam à l'occasion du 11^{ème} anniversaire de son accession à la magistrature suprême de son pays

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au Serviteur des Lieux Saints de l'Islam, le Roi Salmane Ben Abdelaziz Al Saoud, à l'occasion du 11^{ème} anniversaire de son accession à la magistrature suprême du Royaume d'Arabie Saoudite. Dans ce message, le Souverain exprime au Serviteur des Lieux Saints de l'Islam Ses chaleureuses félicitations et Ses sincères vœux de santé, de quiétude et de longue vie, implorant le Tout-Puissant de perpétuer gloire et prospérité sur le Royaume d'Arabie Saoudite et le peuple saoudien frère, sous la sage conduite du Roi Salmane Ben Abdelaziz Al Saoud. Sa Majesté le Roi saisit cette occasion pour exprimer au Roi Salmane Ben Abdelaziz Al Saoud Sa considération pour les acquis et les réalisations d'envergure accomplis dans le Royaume d'Arabie Saoudite en matière de développement.

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10619

Samedi/Dimanche 27-28 Septembre 2025

Nos chérubins *Notre avenir*

*Tant de défis à relever pour leur épargner
mariage précoce, violences, pauvreté...*



Les moins de 17 ans représentent plus de 31% de la population totale du Maroc.

Page 3



Congrès provinciaux de l'USFP

Le Premier secrétaire Driss Lachgar présidera ce samedi le Congrès provincial USFP/Marrakech.

Quant aux Congrès provinciaux USFP/Chtouka Aït Baha, USFP/Taroudant et USFP/Mohammédia, prévus ce week-end, ils seront présidés par des membres du Bureau politique.

Voir page 3

Pour consolider la protection des salariés

Les députés itihadis proposent
une révision du Code social

Page 2

Lourdement condamné au procès libyen

Sarkozy ira en prison, une
première pour un ex-président

Page 7

Pour consolider la protection des salariés

Les députés ittihadis proposent une révision du Code social

Actualité



Dans le cadre du suivi et du contrôle de la gestion gouvernementale de l'ensemble des affaires publiques, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants a présenté une proposition de loi portant révision et parachèvement de l'article 272 de la loi n°65.99 relative au code du travail qui fut modifié et parachevé en cohérence avec les mutations sociales constitutionnelles et droits-de-l'homme que connaît le Maroc depuis les deux dernières décennies.

Cette proposition de loi qui a été dépo-

sée par les députées parlementaires Latifa Cherif, Majida Chahid et Atika Jebrou au nom du Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants puise sa raison d'être du fait que le code du travail avait constitué un cadre juridique avancé depuis son adoption visant la réglementation des rapports de travail et la garantie de l'équilibre entre les droits du salarié et les intérêts du patronat. Toutefois, après l'écoulement de plus de vingt ans après l'adoption et la mise en œuvre exécutive, se sont avérées les limites de certaines de ses dispositions, en particulier celle se rappor-

tant aux cas d'absence du fait de maladies.

Là-dessus, l'on relève que l'article 272 dispose que le salarié dont l'absence pour cause de maladie non occasionnée par le travail ou d'accident ne provenant pas du travail, et ce pendant 180 jours successifs au milieu d'une année, est considéré comme travailleur démissionnaire. Par contre la nouvelle proposition augmente ladite durée d'absence à 270 jours continus avec la possibilité de l'étendre à 365 jours dans les cas de maladie grave et chronique nécessitant de longs soins en vertu d'un certificat de maladie délivré par les autorités

sanitaires compétentes.

A cet égard, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie à la Chambre des représentants met en avant que cette révision s'inscrit pleinement dans l'esprit de l'article 31 de la Constitution qui dispose le droit aux soins sanitaires, de même que l'article 34 qui oblige les autorités publiques à mettre en œuvre des politiques publiques tenant compte des catégories sociales vulnérables nécessitant une protection particulière.

Par ailleurs, ladite proposition de loi évoque à ce propos les engagements internationaux du Maroc, notamment le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui consacre le droit au travail et la protection du salarié.

D'autre part, il est à souligner que ce courant législatif vise essentiellement à préserver et garantir la stabilité des rapports de travail à l'encontre des maladies nécessitant de longues durées de soins, tels que le cancer et autres maladies chroniques. Cela ne peut que consolider la protection sociale des salariés et consacrer l'approche humaine qui tienne compte des conditions sanitaires et sociales du travailleur sans néanmoins occasionner de préjudice aux droits de l'entreprise quant à la continuité de ses activités.

Ainsi, à travers cette proposition de loi, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie mise sur la conformité de la législation nationale avec les meilleures pratiques comparées à l'horizon d'asseoir une équité sociale à même de garantir un nouvel équilibre entre les exigences de l'économie et les droits de l'Homme dans le domaine du travail.

Rachid Mefthah

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
F.C.214 F.C.214 F.C.214 F.C.214

**المؤتمر الإقليمي
السابع لمراكش**

7

برئاسة: **د. محمد الحبيب**

عضو المكتب السياسي

من أجل مراعاة العدالة: بنخب كافة
وعادلة مجالية وتنمية مستدامة

التحضير: **د. محمد الحبيب**

من أجل مراعاة العدالة: بنخب كافة
وعادلة مجالية وتنمية مستدامة

Driss Lachguar préside le Congrès provincial USFP/Marrakech

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, présidera le 7ème Congrès provincial USFP/Marrakech, placé sous le thème «Pour Marrakech la mondiale : avec des élites compétentes, une justice spatiale et un développement durable».

Ce congrès aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à partir de 16 heures à la salle pluridisciplinaire sise quartier Mhamid-Marrakech.

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
F.C.214 F.C.214 F.C.214 F.C.214

**المؤتمر الإقليمي
الرابع للمحمدية**

4

برئاسة: **د. محمد الحبيب**

عضو المكتب السياسي

من أجل تاهيل ترابي وتنموي شامل

التحضير: **د. محمد الحبيب**

من أجل تاهيل ترابي وتنموي شامل

Congrès provincial USFP/Mohammédia...

«Pour une mise à niveau territoriale et développementale globale», tel est le thème choisi pour le 4ème Congrès provincial USFP/Mohammédia qui sera présidé par Abderrahim Chahid, président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Youssef Aidi, président du Groupe socialiste à la Chambre des conseillers, et Abdelhamid Jmahri, directeur de publication et de rédaction du quotidien Al Itihad Al Ichtraki.

Les travaux de ce Congrès auront lieu samedi 27 septembre à partir de 16 heures au théâtre Abderrahim Bouabid à Mohammédia.

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
F.C.214 F.C.214 F.C.214 F.C.214

**المؤتمر الإقليمي
لشوكة آيت باها**

3

برئاسة: **د. محمد الحبيب**

عضو المكتب السياسي

تضال مستمر من أجل
عدالة مجالية وتنمية شاملة بالإقليم

التحضير: **د. محمد الحبيب**

تضال مستمر من أجل
عدالة مجالية وتنمية شاملة بالإقليم

...USFP/Chtouka Aït Baha...

Le 3ème Congrès provincial USFP/Chtouka-Aït Baha sera placé sous le thème : «Une lutte assidue pour une justice spatiale et un développement global dans la province».

Ce congrès sera présidé par El Mehdi Mezouari, membre du Bureau politique, et aura lieu le samedi 27 septembre 2025 à partir de 16 heures à la salle des fêtes Tazerzite, route Touzikou-Sidi Bibi.

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
F.C.214 F.C.214 F.C.214 F.C.214

**المؤتمر الإقليمي
لتارودانت**

5

برئاسة: **د. محمد الحبيب**

عضو المكتب السياسي

من أجل ديمقراطية حقيقية
وتنمية شاملة وعدالة مجالية منصفة

التحضير: **د. محمد الحبيب**

من أجل ديمقراطية حقيقية
وتنمية شاملة وعدالة مجالية منصفة

...Et USFP/Taroudant

Le 5ème Congrès provincial USFP/Taroudant sera placé sous le thème «Pour une réelle démocratie, un développement global et une justice spatiale et équitable».

Ce congrès sera présidé par El Mehdi Mezouari, membre du Bureau politique, et aura lieu le dimanche 28 septembre 2025 à partir de 16 heures à la salle des fêtes Chahramane de Taroudant.

12^{ème} Congrès national de l'USFP



Calendrier des rencontres destinées à l'examen des projets de documents et de résolutions

Dans le cadre des préparatifs pour le 12^{ème} Congrès national du parti, prévu en octobre prochain, l'USFP organise une série de rencontres destinées à l'examen des projets de documents et de résolutions relatifs audit Congrès.

Voici, par ailleurs, le calendrier de ces rencontres :

Calendrier d'étude des projets de documents et de résolutions
Du 12^{ème} Congrès national

Région	Date	Lieu
Zone 1 (Marrakech)	22-23 septembre 2025	Centre de Conférences de Marrakech
Zone 2 (Fès-Meknes)	24-25 septembre 2025	Centre de Conférences de Fès
Zone 3 (Tanger-Alger-Morocco)	26-27 septembre 2025	Centre de Conférences de Tanger
Zone 4 (Rabat-Salé)	28-29 septembre 2025	Centre de Conférences de Rabat
Zone 5 (Casablanca)	30-01-2026	Centre de Conférences de Casablanca

Nos chérubins, notre avenir

Tant de défis à relever pour leur épargner mariage précoce, violences, pauvreté...



Un récent document de l'Unicef a indiqué que le Maroc compte près de 11,6 millions d'enfants âgés de moins de 17 ans, représentant 31,6% de la population totale, selon les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2024. Ce chiffre souligne l'importance de focaliser les politiques publiques sur la jeunesse marocaine afin d'assurer son bien-être et son développement optimal.

Ce document a mis en exergue qu'en 2023, le phénomène des mariages d'enfants au Maroc était préoccupant malgré une tendance à la baisse du nombre de demandes enregistrées.

S'appuyant sur les données officielles issues des rapports de la Présidence du Ministère public, 15.319 demandes de mariage d'enfants ont été soumises en 2023, dont seulement 56% ont reçu une autorisation judiciaire, soit 8.624. Ce pourcentage, en baisse par rapport aux années précédentes (67% en 2020, 69% en 2021), reflète une plus grande vigilance des autorités face à ces unions précoces, mais aussi une persistance du phénomène dans notre pays.

Les années précédentes avaient connu un nombre plus élevé de demandes, avec un pic en 2021 à 28.930 demandes, dont 69% avaient été accordées.

Parallèlement, le nombre d'enfants victimes de violences dont les cas ont été jugés ne cesse d'augmenter. En 2023, 9.357 enfants ont vu leur affaire traitée par la justice, soit une hausse par rapport à 8.159 cas en 2022. Fait marquant, les filles représentent la majorité des victimes jugées, avec 5.476 cas, contre 3.881 garçons. Cette hausse des cas jugés révèle à la fois une augmentation des violences subies par les enfants et une amélioration du système judiciaire dans la prise en charge de ces dossiers.

Les types de violences concernées sont divers, incluant violence physique, sexuelle, psychologique et négligence. Une étude du Haut-Commissariat au plan datant de 2019 avait déjà dévoilé qu'environ 42% des filles âgées de 15 à 19 ans avaient subi des violences physiques et/ou sexuelles, avec des taux plus élevés en milieu urbain.

Selon la même source, le nombre d'enfants en conflit avec la loi est en nette augmentation. En 2023, ce nombre a atteint

32.940, contre 29.412 en 2022 et 25.402 en 2021. Cette tendance atteste d'un accroissement des interventions judiciaires impliquant des mineurs, et de la nécessité d'un suivi plus renforcé pour la réinsertion sociale desdits enfants.

Le nombre d'enfants détenus a également connu des variations au cours des dernières années. Le rapport de la DGAPR (Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion) révèle que 1.071 enfants étaient détenus en 2024, comparés à 1.254 en 2023, 1.180 en 2022, et 943 en 2020 dont la plupart sont des garçons (2.784 en 2024 contre 2.947 en 2023), tandis que le nombre de filles détenues reste très faible (58 en 2024 contre 82 en 2023).

Le travail des enfants demeure un problème sérieux au Maroc, particulièrement en milieu rural. En 2024, environ 101.000 enfants âgés de 7 à 17 ans travaillaient, dont 78.000 en milieu rural et 23.000 en milieu urbain. Bien que ce chiffre soit en baisse par rapport aux années précédentes (127.000 en 2022, 148.000 en 2021), la persistance de cette situation appelle à une vigilance constante et à des actions déterminées pour

protéger les droits des enfants.

Par ailleurs, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a nettement diminué ces dernières années, avec un quotient de mortalité infanto-juvénile passé de 30,5 pour 1.000 naissances vivantes en 2011 à 22,2 en 2018. La santé prénatale et les soins postnataux enregistrent aussi une amélioration, même si des disparités subsistent entre milieu urbain et rural ainsi qu'entre classes sociales. Par exemple, en milieu rural, le taux d'accouchements assistés reste inférieur (74,2%) comparé à l'urbain (96,6%). La malnutrition chronique touche environ 15% des enfants de moins de cinq ans, une prévalence relativement stable mais encore préoccupante.

Le taux de scolarisation est également en hausse constante avec plus de 78% des enfants d'âge préscolaire et 111,6% au primaire (incluant les redoublants), ce qui traduit un accès quasi universel à l'enseignement primaire. Toutefois, le taux de l'abandon scolaire reste significatif, surtout au collège avec 8,5% en 2023-2024. Sur le plan des acquis, les résultats des étudiants marocains aux tests internationaux en mathématiques et sciences sont en dessous de la moyenne mondiale, avec un recul notable au collège.

La même source a affirmé que 97% des naissances sont enregistrées à l'état civil, un indicateur clé pour la protection juridique des enfants. Toutefois, le nombre d'enfants en conflit avec la loi augmente (32.940 en 2023) et les cas de violences jugés continuent de croître, notamment envers les filles.

La pauvreté monétaire des enfants reste élevée, surtout en milieu rural où près de 9,4% d'entre eux vivent sous le seuil de la pauvreté, et la pauvreté multidimensionnelle (privations dans plusieurs domaines) touche encore 35,9% des enfants à l'échelle nationale. Les dépenses publiques consacrées à l'éducation, à la santé et à la protection sociale représentaient respectivement 17,5%, 7,1% et 15% du budget général de l'Etat en 2024.

Quant à l'emploi des jeunes, il constitue un défi pour l'avenir. Ainsi, le taux des jeunes de 15-24 ans sans emploi, ni formation, ni éducation (NEET) a légèrement diminué à 25,2 % en 2022, mais reste très élevé chez les femmes (37,3%) et dans les zones rurales (30,3%), traduisant un défi majeur pour l'insertion professionnelle de la jeunesse marocaine.

Nasser Bourita : *Sans les droits des femmes, ni la paix ni le développement inclusif ne peuvent véritablement perdurer*



La mise en œuvre de l'agenda des Nations Unies concernant les femmes, la paix et la sécurité découlent, pour le Maroc, d'une conviction nationale selon laquelle la paix et le développement inclusif ne peuvent véritablement perdurer sans les droits des femmes, a souligné, jeudi à New York, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant

à l'étranger, Nasser Bourita.

La mise en œuvre de cet agenda onusien découle d'une conviction nationale profondément ancrée sur le constat selon lequel "sans les droits des femmes, ni la paix ni le développement inclusif ne peuvent véritablement perdurer", a soutenu M. Bourita, qui présidait la cérémonie de lancement officiel de l'extension du Plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de

l'ONU intitulée "Femmes, Paix et Sécurité".

Le Maroc, a dit le ministre, a choisi de prolonger de deux années supplémentaires, jusqu'en 2026, la mise en œuvre de son Plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité, "afin de consolider les acquis et de s'adapter aux nouveaux défis".

Cette décision, a expliqué M. Bourita, s'est fondée, en premier lieu, sur la pré-

vention des conflits et des violences faites aux femmes par des réformes judiciaires et la mobilisation des institutions de défense et de sécurité, tout en promouvant une culture de la paix "ancrée dans nos valeurs nationales et en enseignant l'égalité dans les écoles".

Elle s'est également basée sur le principe de la participation active des femmes à la paix et à la sécurité, plaçant le Maroc au 9ème rang des contributeurs de troupes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec 3 400 personnes, a poursuivi le ministre.

A cet égard, M. Bourita a noté que le contingent marocain comprend 120 femmes, dont 28% des experts de ses missions. De plus, depuis 2013, les femmes officiers ont accès à une formation militaire avancée et à la planification opérationnelle, les préparant ainsi à la prise de décision aux plus hauts niveaux, a fait valoir le ministre.

La prolongation du Plan d'action national est, en outre, basée sur le principe de protéger les femmes et les filles grâce à un cadre juridique modernisé, a-t-il dit, notant que ce principe est consacré dans la Constitution de 2011 et la législation marocaine, ainsi que dans les réformes du Code de la famille et des lois procédurales en cours.

Par ailleurs, le ministre a réaffirmé la détermination du Maroc à favoriser le dialogue et la coopération sur la question féminine, notamment avec ses partenaires africains et atlantiques, à l'heure où de plus en plus de pays adoptent des Plans d'action nationaux qui offrent l'occasion de transformer ces mécanismes en véritables leviers de coopération.

Engagement du Maroc pour le développement de la connectivité en Afrique

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a réaffirmé, jeudi à New York, l'engagement du Maroc pour le développement de la connectivité en Afrique, à l'occasion d'un Side Event de haut niveau organisé en marge de la 80ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Intervenant à l'ouverture de cet événement, organisé conjointement par le Royaume du Maroc, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, sous le thème "La connectivité africaine : la voie pour l'intégration du continent", M. Bourita a souligné que la connectivité est le "moteur indispensable" de la transformation des marchés africains et de leur intégration, mais aussi un instrument de souveraineté, de paix et d'unité pour l'Afrique.

Le ministre a, par la suite, relevé que "malgré une prise de conscience collective, l'état actuel de la connectivité africaine reste en deçà de nos ambitions et des objectifs continents que nous nous sommes fixés".

"Plus de 600 millions d'Africains n'ont toujours pas accès à l'électricité. Moins de 17 % des échanges commerciaux africains ont lieu entre pays africains", a-t-il déploré, notant que seuls sept pays du continent sont reliés par des lignes ferroviaires transfrontalières efficaces.

"Si l'Afrique ne manque pas de potentiel, elle manque de connexions", a-t-il fait observer, mettant l'accent sur le rôle stratégique de la connectivité dans le continent.

"Il n'y aura pas d'intégration sans connectivité. Relier

nos routes, nos réseaux électriques, nos ports, nos fibres numériques, c'est relier nos économies, nos industries et nos chaînes de valeur. C'est créer les conditions d'un marché continental dynamique, d'une innovation décollée et d'une croissance durable", a dit M. Bourita.

Et de rappeler que le Maroc, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI s'inscrit pleinement dans la dynamique de rattrapage pour accélérer la mise en œuvre de projets structurants en Afrique.

Le Royaume a consenti des investissements massifs pour se doter d'infrastructures de classe mondiale, a-t-il enchaîné, citant dans ce sens le port Tanger-Med, 1er port à conteneurs en Afrique, le port Nador-West-Med, le futur port Dakhla-Atlantique, le réseau ferroviaire à grande vitesse et les interconnexions électriques et numériques.

"Ces acquis nationaux servent un dessein africain plus vaste : celui de relier le Maroc à son environnement africain", a souligné le ministre, ajoutant qu'il s'agit là du sens de l'Initiative Royale visant à favoriser l'accès des Etats du Sahel à l'Océan Atlantique et de l'objectif du Gazoduc Afrique Atlantique.

Dans le même esprit, a-t-il poursuivi, le Maroc a initié le Processus des Etats africains riverains de l'Atlantique, qui fédère aujourd'hui 23 pays autour d'une vision partagée de sécurité, de stabilité et de prospérité dans la façade atlantique commune.

Cet événement a été marqué par la participation de ministres africains et d'un parterre de personnalités de haut niveau et de représentants d'agences internationales spécialisées.

L'Equateur, déterminé à renforcer ses relations avec le Maroc

Le ministre des Affaires étrangères de l'Equateur, Gabriela Sommerfeld, a exprimé, jeudi à New York, la détermination de son pays à renforcer ses relations de coopération avec le Maroc dans des domaines stratégiques, notamment le commerce et la sécurité.

Dans une déclaration à la presse au terme d'une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, en marge de la 80ème Assemblée générale de l'ONU, Mme Sommerfeld a souligné que cette réunion a été l'occasion d'aborder le renforcement des relations commerciales et la coopération sécuritaire entre les deux pays.

A cet égard, elle a fait état de perspectives "prometteuses" pour les relations entre Rabat et Quito, à la faveur de l'amitié liant les deux pays.

Evoquant la coopération commerciale, elle a exprimé le souhait de voir "davantage de produits marocains dans les marchés équatoriens, et plus de produits Made in Ecuador dans les marchés marocains".

La cheffe de la diplomatie équatorienne a, en outre, rappelé qu'elle avait procédé avec M. Bourita, en juillet dernier, à l'inauguration de l'ambassade de la République d'Equateur à Rabat.

Lors de sa visite au Maroc, Mme Sommerfeld avait affirmé le soutien de son pays à l'Initiative marocaine d'autonomie, considérant que cette initiative est "la base" pour la résolution du différend régional autour du Sahara marocain.

Elle avait aussi affirmé que l'ouverture de l'ambassade de l'Equateur à Rabat marque le début d'une nouvelle ère de dynamisme dans la coopération entre le Maroc et ce pays d'Amérique latine.

Dans le sillage de la reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté du Maroc sur son Sahara

Le gouvernement US annonce qu'il encourage les investissements américains dans les provinces du Sud

Le secrétaire d'Etat américain adjoint, Christopher Landau, a annoncé que, dans le sillage de la reconnaissance par Washington de la souveraineté du Maroc sur son Sahara, le gouvernement US a décidé d'encourager les investissements américains dans les provinces du Sud du Royaume.

"Les Etats-Unis ont reconnu la souveraineté du Maroc sur le Sahara, et dans le cadre des initiatives mondiales de l'administration Trump visant à promouvoir la diplomatie économique et commerciale, nous sommes heureux d'annoncer que nous allons encourager les entreprises améri-

caines qui souhaitent investir dans cette région du Maroc", a souligné M. Landau dans une déclaration à la presse à l'issue d'une entrevue, mercredi à New York, avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Le responsable américain a également indiqué avoir abordé avec M. Bourita les relations excellentes et de longue date liant le Royaume du Maroc et les Etats-Unis d'Amérique, soulignant la disposition de l'administration US à œuvrer de concert avec le Maroc en vue de "promouvoir la prospérité, la paix et la stabilité dans la région".



Le 2^{ème} Forum des parlementaires d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes et le 4^{ème} Forum "Mena-Latina" soutiennent l'initiative marocaine d'autonomie

Participation remarquée de la délégation de l'USFP

Les participants au 2^e Forum des parlementaires d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, et au 4^e Forum "Mena-Latina", tenus dans la ville de Barranquilla en Colombie, ont exprimé leur soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, mettant en avant son caractère sérieux, crédible et réaliste.

Dans leur Déclaration finale, les participants ont souligné que cette initiative est "l'unique base viable pour parvenir à une solution politique, juste, durable et acceptée par les parties au différend régional autour du Sahara dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc".

De même, ils ont fait part de leur appui à l'Initiative Royale Atlantique visant à faire de l'espace atlantique un cadre de coopération active entre les pays africains, en offrant aux Etats du Sahel un accès stratégique à l'océan. Ils ont qualifié cette initiative de modèle novateur d'intégration régionale, à travers lequel l'Amérique latine se positionne comme un partenaire naturel et idéal des pays africains atlantiques, renforçant ainsi la complémentarité et les liens Sud-Sud.

Dans ce contexte, ils ont appelé à multiplier les initiatives destinées à promouvoir l'intégration régionale, en particulier entre l'Afrique et l'Amérique latine, dans une perspective solidaire, souveraine et durable, mettant en avant l'importance d'intensifier les efforts communs au service

des peuples du Sud.

Les parlementaires ont, par ailleurs, condamné la violence commise à l'encontre du peuple palestinien, insistant sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat en tant que condition essentielle à l'instauration d'une paix juste, durable et globale. Ils ont également salué l'engagement exprimé par 158 Etats membres de l'ONU, sur un total de 193, en faveur de la légalité internationale et du droit inaliénable du peuple palestinien à vivre en paix.

Ils ont, en outre, réaffirmé leur engagement à respecter le droit des nations à préserver l'intégrité de leurs territoires, considéré comme l'un des principes fondamentaux du droit international et du vivre-ensemble pacifique.

Les participants ont également renouvelé leur attachement aux droits humains fondamentaux, à l'égalité entre les genres, à la diversité ethnique, ainsi qu'à la liberté d'expression, d'opinion et d'association. Ils ont appelé à défendre ces libertés dans les différents contextes nationaux et internationaux, affirmant leur détermination à lutter contre toutes les formes de discrimination et d'oppression, à promouvoir les valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale, et à œuvrer pour la paix, la sécurité et la stabilité à l'échelle mondiale.

Concernant la question migratoire, ils ont plaidé pour l'adoption d'une politique humaniste, solidaire et globale, fondée sur le respect des droits humains, la coopéra-

tion internationale et la lutte contre les réseaux criminels transfrontaliers, sans criminaliser les migrants.

En matière de changement climatique, ils ont proposé la création d'un fonds international pour la justice climatique afin d'accompagner les pays du Sud dans leur adaptation aux impacts graves du dérèglement climatique, notamment la sécheresse, la désertification et le stress hydrique. Ils ont également appelé à une transformation en profondeur des systèmes alimentaires et agricoles mondiaux, en vue de garantir la souveraineté alimentaire, de lutter contre le changement climatique, de réduire les inégalités sociales et de créer des opportunités pour les jeunes et les femmes, à travers des politiques inclusives et novatrices ainsi qu'un investissement public ambitieux.

Ils ont souligné, dans le même esprit, l'importance de la diplomatie parlementaire pour consolider les liens multidimensionnels entre les peuples et renforcer la coopération économique Sud-Sud, au service d'un développement global, inclusif et durable.

D'autre part, ils ont insisté sur la nécessité de repenser le système multilatéral afin de garantir une paix mondiale fondée sur le respect de toutes les personnes, appelant à une réforme des institutions internationales pour une gouvernance mondiale plus juste, inclusive et démocratique.

Il convient de souligner qu'El Hassan Lachgar, coordinateur du Forum interna-

tional des jeunes parlementaires, avait mis l'accent lors de la séance inaugurale des travaux de ce Forum sur la pertinence de cet important événement international qui illustre de toute évidence une étape de militantisme dédiée à la redynamisation de l'engagement collectif dans la défense assidue de la démocratie et des droits de l'Homme, mais aussi dans le déploiement sans relâche dans la préservation des acquis réalisés depuis de longues décennies.

Dans ce sillage, El Hassan Lachgar a insisté sur l'impératif de combattre, tous azimuts, la montée des tendances populistes et l'exacerbation de l'injustice dans diverses régions du monde, ce qui nécessite une action collective concrète de la part de la jeunesse progressiste qui se doit de pleinement assumer sa responsabilité assidue de la protection et la préservation des valeurs de liberté, de justice et d'équité.

La séance d'ouverture desdits travaux a été marquée par la participation d'une importante délégation de l'Union socialiste des forces populaires constituée d'El Hassan Lachgar, député parlementaire usfpiste et coordinateur du Forum international, d'Essalek Al Moussaoui, conseiller parlementaire ittihadiste et membre du Bureau politique, de Machij El Kerkeri, membre du Bureau politique de l'USFP et responsable des affaires extérieures et d'Ayoub El Hachimi, coordinateur exécutif du Réseau «Mena-Latina» et membre de la Commission des affaires extérieures.

Casablanca : Le nouveau terminal de croisières accueille son premier paquebot

Le nouveau terminal de croisières du port de Casablanca, inauguré tout récemment par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a accueilli vendredi à l'aube son premier paquebot, marquant un tournant pour le tourisme de croisière dans la métropole.

Dans une atmosphère conviviale rythmée par des animations musicales, les croisiéristes de l'Island Sky, qui transporte une centaine de passagers, ont découvert une infrastructure aux standards internationaux, offrant une expérience digitalisée et fluide, conjuguant sécurité, confort et qualité de service.

"C'est une opportunité magnifique pour nous d'être le tout premier navire à accoster au nouveau

terminal de croisières de Casablanca. Il est rare d'avoir le privilège d'inaugurer une telle infrastructure", a souligné George Robert Hendry, capitaine du paquebot Island Sky.

"Nous sommes très heureux de constater que ce terminal répond parfaitement aux besoins de tous types de navires", a-t-il indiqué dans une déclaration à la presse. Et d'ajouter : "En tant que capitaine, c'est un honneur particulier de revenir à Casablanca dans ces conditions. C'est un jour très spécial pour moi, pour mon équipage et pour nos passagers".

Pour leur part, des croisiéristes de l'Island Sky ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité de

l'accueil et à la richesse de l'expérience vécue, saluant le confort et la rapidité des services offerts par cette nouvelle infrastructure portuaire.

"C'est un vrai bonheur d'être ici par une si belle journée. Le Maroc est un pays magnifique et j'espère y revenir souvent, notamment après avoir déjà eu la chance de découvrir Tanger", a déclaré Robert, passager britannique.

"Nous avons passé un séjour merveilleux à bord de l'Island Sky et l'accueil à Casablanca a été remarquable. Tout s'est déroulé avec fluidité et dans une atmosphère très agréable", ont souligné un couple écossais.

Le nouveau terminal de croisière du port de

Casablanca est une infrastructure aux normes internationales qui vient renforcer l'offre et l'attractivité touristiques de la ville et accompagner le développement de l'activité des croisières au port.

Mobilisant des investissements de l'ordre de 720 millions DH, ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de restructuration et de développement du Complexe portuaire de Casablanca, visant à conforter le rayonnement économique et touristique de cette métropole.

Avec une capacité annuelle d'accueil de 450.000 croisiéristes, ce projet est destiné à recevoir des navires allant jusqu'à 350 m de longueur et 45 m de largeur, avec une profondeur de 9 m.

A New York, les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance des Etats du Sahel saluent l'Initiative Atlantique de SM le Roi

Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel ont salué, mercredi à New York, l'Initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à favoriser l'accès de ces pays à l'océan Atlantique, tout en réaffirmant l'adhésion totale de leurs pays à cette Initiative Royale solidaire.

Dans des déclarations à la presse à l'issue d'une réunion de suivi sur l'opérationnalisation de l'Initiative Royale, tenue avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, les chefs de la diplomatie du Niger, du Mali, du Burkina Faso, ainsi que du Tchad ont tenu à réaffirmer l'adhésion totale de leurs pays à l'Initiative Royale et leur engagement pour en accélérer la mise en œuvre.

Ainsi, le ministre des Affaires étrangères du Niger, Bakary Yaou Sangaré, a exprimé la gratitude de son pays à Sa Majesté le Roi, soulignant que l'audience que le Souverain a accordée aux ministres des Affaires étrangères des pays membres de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel, le 28 avril 2025 à Rabat, constitue "un grand témoignage d'estime".

Lors de cette audience historique, a poursuivi le ministre, "Sa Majesté le Roi nous a présenté Son initiative et Sa vision très claire visant à permettre à nos pays d'accéder à l'Atlantique. Et cela nous a beaucoup touchés".

Evocant la réunion de suivi, tenue en marge de la 80ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, le ministre nigérien a relevé que cette rencontre a été l'occasion de "transmettre les salutations et la reconnaissance des autorités de nos pays pour cette initiative".

"A ce stade, nous disposons déjà d'une matrice de projets élaborée par les



groupes de travail", qui vont se réunir prochainement pour "prioriser les projets et déterminer ceux qui peuvent être mis en œuvre immédiatement, à court et à long terme", a-t-il précisé.

"Nous passerons du stade de la conception à celui de la mise en œuvre afin de montrer au monde que l'Initiative Royale Atlantique est en marche et bien concrète", a conclu le ministre nigérien.

Abondant dans le même sens, le ministre des Affaires étrangères du Mali, Abdoulaye Diop, a souligné que cette réunion s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations entre le Maroc et la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel à travers ce "mécanisme particulier" incarné par l'Initiative Royale Atlantique.

Il s'est félicité, à ce propos, de "l'approche de considération, d'écoute et de respect mutuels" caractérisant ces relations de coopération, exprimant son appréciation de "la façon dont le Royaume du Maroc aborde ses relations avec nos

pays qui traversent des moments difficiles".

"Le Maroc agit en tant que frère, dans le cadre de l'écoute et du respect mutuels, pour examiner ensemble les problèmes et les solutions que nous pouvons apporter aux défis auxquels nos pays sont confrontés", a-t-il mis en avant.

"Et c'est ce même sentiment que les ministres des Affaires étrangères des pays membres de la Confédération de l'Alliance des Etats du Sahel ont ressenti lors de l'audience historique que Sa Majesté le Roi Mohammed VI leur a accordée à Rabat", a-t-il dit.

Dans la même veine, le ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, Karamoko Jean-Marie Traoré, a tenu à saluer la Vision de Sa Majesté le Roi, qui se démarque par son authenticité et appréhende le Sahel "non comme une simple enclave, mais en tant que passerelle".

"Sa Majesté le Roi ne voit pas en la région du Sahel une terre sans avenir, mais

plutôt une terre d'opportunités", a-t-il fait valoir, affirmant que cette vision avant-gardiste est "fondamentale" dans les relations du Maroc avec les Etats du Sahel.

Et d'ajouter qu'il a été convenu, lors de cette réunion de suivi, de procéder, dès que possible, à la mise en œuvre des aspects identifiés par les Task-forces qui peuvent être implémentés dans l'immédiat.

Pour sa part, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, et des Tchadiens de l'étranger, Abdoulaye Sabre Fadoul, a mis en avant "l'état d'esprit" qui a régné au cours de cette réunion de suivi, se disant "impressionné" par l'ambition portée par l'Initiative Royale Atlantique.

"Le Tchad se réjouit de participer à cette initiative aux côtés de nos frères des pays du Sahel", a-t-il dit, se réjouissant du fait que cet espace s'illustre, à la faveur de cette Initiative Royale, comme un "gisement d'opportunités, une chance pour nos peuples".

Le ministre tchadien a, dans ce cadre, exprimé la gratitude de son pays à l'égard de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, soulignant que le Maroc a "toujours été à nos côtés, et je peux en témoigner".

"Il ressort donc de nos discussions que nous devons aller à l'essentiel et au concret de manière progressive, avec des projets déjà identifiés", a-t-il dit, ajoutant que l'Initiative Royale "a vocation à apporter des réponses concrètes à nos populations".

Sa Majesté le Roi Mohammed VI avait lancé cette Initiative à l'échelle internationale pour favoriser l'accès des Etats du Sahel à l'océan Atlantique lors du discours du Souverain, prononcé le 6 novembre 2023, à l'occasion du 48ème anniversaire de la Marche Verte.

Laâyoune : L'Initiative Royale pour l'Atlantique au centre d'un forum académique sur la coopération Sud-Sud

L'Initiative Royale pour l'Atlantique a été au centre des débats de la 7e édition du Forum scientifique international, dont les travaux se sont ouverts jeudi à Laâyoune, avec pour ambition de consolider le rôle du Maroc en tant que plateforme stratégique de coopération Sud-Sud.

Organisé par l'Institut des études sahariennes Al Andalous, en partenariat avec la Faculté des sciences juridiques et politiques de Fès et l'Observatoire mexicain du Sahara marocain, et avec le soutien du ministère chargé des relations avec le Parlement et de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, cet événement réunit chercheurs, universitaires et experts venus d'Afrique, d'Amérique latine, d'Espagne et du Maroc. Cette rencontre se tient dans un contexte marqué par la redéfinition des équilibres géopoliti-

ques et la nécessité d'un nouveau récit partagé. Pour les participants, la coopération Sud-Sud ne peut plus se limiter à un discours de principe, elle doit se traduire en projets structurants, concrets et durables, à l'image de l'Initiative lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, visant à faciliter l'accès des pays du Sahel à l'océan Atlantique.

Dans son intervention, Mohammed Senoussi, président du Conseil marocain des affaires étrangères, a souligné que "l'Initiative Royale Atlantique a le potentiel de créer une nouvelle dynamique, faisant du Maroc un acteur central du grand Sud". "Cette Initiative constitue un levier stratégique pour l'ensemble du continent africain, qui aspire à se libérer des contraintes héritées du passé", a-t-il affirmé.

Pour sa part, le président de l'Institut des études sahariennes Al Andalous, Bachir Edkhal, a indiqué que ce forum "met en lumière la portée stratégique de l'Initiative Royale Atlantique, qui jette les bases d'un partenariat Sud-Sud innovant, basé sur l'intérêt commun, la complémentarité et le développement mutuel".

Porté par la Vision Royale, ce forum ambitionne d'établir une plateforme intellectuelle et scientifique fédératrice, à travers le dialogue intercontinental, la diplomatie académique et la valorisation du patrimoine culturel du Sahara marocain, a-t-il dit.

Les échanges ont porté sur plusieurs axes majeurs, dont la dynamique de développement dans les provinces du Sud, et les opportunités offertes par les infrastructures de taille telles que le port de

Dakhla ou le gazoduc Nigeria-Maroc, ainsi que les perspectives de coopération universitaire et culturelle entre les deux rives de l'Atlantique. Pour l'universitaire espagnol, Rafael Esparza Machin, "l'Initiative Royale pour l'Atlantique est essentielle pour consolider l'ouverture du Maroc sur son environnement régional et continental, notamment dans un monde de plus en plus multipolaire". Dans ce sens, il a mis en avant le rôle du Royaume dans la création de synergies entre les pays africains, à travers des projets d'intégration structurants d'envergure.

Pour sa part, Jawad Snoussi, professeur à l'Université nationale du Mexique, a exprimé son souhait de "nouer des liens concrets entre les universités mexicaines, marocaines et africaines, en matière de recherche scientifique, de coopéra-

tion culturelle et de formation".

Dans le même esprit, Reyna Carretero Rangel, présidente de l'Observatoire mexicain du Sahara marocain, a qualifié ce forum de "point d'aboutissement d'un travail scientifique entamé depuis huit ans, basé sur la confiance, les échanges et la co-construction d'une réflexion commune entre les deux rives".

L'événement a également été marqué par la présentation de six ouvrages académiques portant sur la coopération Sud-Sud, rédigés par des chercheurs issus des régions participantes.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'établir une Feuille de route partagée, fondée sur la solidarité intercontinentale et les principes humanistes, afin de faire de l'espace atlantique un levier de convergence.



Lourdement condamné au procès libyen

Sarkozy ira en prison, une première pour un ex-président



Pour la première fois de l'histoire de la République, un ex-président derrière les barreaux : le tribunal de Paris a condamné jeudi Nicolas Sarkozy à cinq ans d'emprisonnement avec incarcération prochaine pour avoir "laissé ses plus proches" démanteler la Libye de Mouammar Kadhafi pour financer sa campagne victorieuse de 2007, une lourde peine infligée selon lui par "haine".

Brûlant d'une colère froide, blême, l'ex-chef de l'Etat (2007-2012) a redit son "innocence" et annoncé dès la sortie de la salle d'audience son intention de faire appel. Cela n'empêchera pas son incarcération au cours des prochaines semaines.

L'ayant reconnu coupable d'association de malfaiteurs, le tribunal correctionnel a prononcé à son encontre un mandat de dépôt différé mais avec exécution provisoire, une décision d'une sévérité inattendue qui a suscité la stupeur dans la salle d'audience, que les magistrats ont justifiée par la préparation d'une "corruption au plus haut niveau possible".

Les faits reprochés sont d'"une gravité exceptionnelle", "de nature à altérer la confiance des citoyens", a insisté la présidente du tribunal, Nathalie Gavariño.

"La haine n'a donc décidément aucune limite (...) J'assumerai mes responsabilités, je déférerai aux convocations de justice et s'ils veulent absolument que je dorme en prison, je dormirai en prison, mais la tête haute", a de son côté cinglé devant les caméras Nicolas Sarkozy, sous le regard de son épouse, Carla Bruni.

Selon une source proche du dossier,

il a été convoqué le 13 octobre par le Parquet national financier (PNF) pour savoir quand il entrerait en prison.

Sans confirmer la date de cette convocation, une source judiciaire interrogée par l'AFP a précisé qu'il serait incarcéré dans un "délai relativement proche" après. En réaction à l'appel de Nicolas Sarkozy, déposé dans la journée, le parquet financier fera également appel.

L'un des avocats de l'ancien président, Me Jean-Michel Darrois, a souligné que son client était "affecté" et fait valoir les "conséquences pour sa femme, ses enfants, sa famille".

Sonnant comme un coup de tonnerre dans le monde politique, l'incarcération prochaine de Nicolas Sarkozy a relancé les critiques à droite et au Rassemblement national sur l'exécution provisoire des peines.

Le président (LR) du Sénat, Gérard Larcher, a dit "partager" le "questionnement grandissant au sein de la société" sur ce point. La leader d'extrême droite, Marine Le Pen, condamnée elle aussi à une peine avec exécution provisoire au procès des assistants européens, a de son côté dénoncé "la généralisation" de cette mesure, "un grand danger, au regard des grands principes de notre droit".

Pas de "démonstration" de financement libyen

Au cours des trois heures de lecture du jugement de 400 pages, le tribunal a estimé que Nicolas Sarkozy a entre 2005 et mai 2007, date de son accession à l'Élysée, "laissé ses plus proches collabora-

teurs et soutiens politiques, sur lesquels il avait autorisé et qui agissaient en son nom", solliciter les autorités libyennes "afin d'obtenir ou tenter d'obtenir des soutiens financiers en vue du financement de sa campagne électorale".

D'après les juges, des "rencontres occultes" de Claude Guéant et Brice Hortefeux avec un haut dignitaire libyen fin 2005 "n'ont de sens" que par "la nécessité d'obtenir des fonds" pour la campagne Sarkozy, à une époque où l'intéressé n'"avait alors, dans le contexte de sa rivalité avec Dominique de Villepin, aucune certitude d'être investi par son parti (l'UMP, devenu LR, NDLR) et bénéficiaire de son soutien financier".

Au terme de trois mois d'audience, le PNF avait requis en mars sept ans d'emprisonnement à l'encontre de Nicolas Sarkozy, lui reprochant d'avoir noué un "pacte de corruption faustien avec un des dictateurs les plus infréquentables de ces 30 dernières années" et d'avoir été aussi bien le "commanditaire" que le bénéficiaire d'un financement illégal de sa campagne.

Les juges ont relaxé l'ex-président des faits de recel de détournement de fonds publics libyens, de corruption passive, notamment parce que Nicolas Sarkozy aurait agi comme candidat et non comme ministre de l'Intérieur dépositaire de l'autorité publique, et de financement illégal de campagne électorale.

Le tribunal a constaté que des flux d'argent étaient effectivement partis de Libye mais que les éléments de la procédure ne faisaient pas la "démonstration"

que ces fonds étaient finalement arrivés dans les caisses de la campagne Sarkozy. Mais en droit, la préparation suffit à caractériser le délit d'associations de malfaiteurs, même si le but visé ne s'est finalement pas concrétisé.

"Ces engagements, pris en réponse à une offre de financement, suffisent à caractériser l'existence d'un pacte corruptif destiné à être exécuté à compter de l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République française et ce, indépendamment des faits qu'aucune somme ne soit en fine arrivée, ou très partiellement, ou que le financement de la campagne par l'UMP devenant certain, il n'y en ait plus eu besoin", a estimé le tribunal selon une copie de travail du jugement consultée par l'AFP.

Claude Guéant et Brice Hortefeux, deux anciens proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy, ont également été reconnus coupables d'association de malfaiteurs.

Le premier a également été reconnu coupable de corruption passive et de faux. Il a été condamné à six ans d'emprisonnement. Son état de santé lui épargne un mandat de dépôt.

Brice Hortefeux a écopé de deux ans d'emprisonnement, qu'il effectuera avec un bracelet.

Eric Woerth, trésorier de la campagne de 2007, a pour sa part été relaxé.

Les associations de lutte contre la corruption Sherpa, Transparency International et Anticor, parties civiles au procès, ont salué dans un communiqué un "jugement historique".

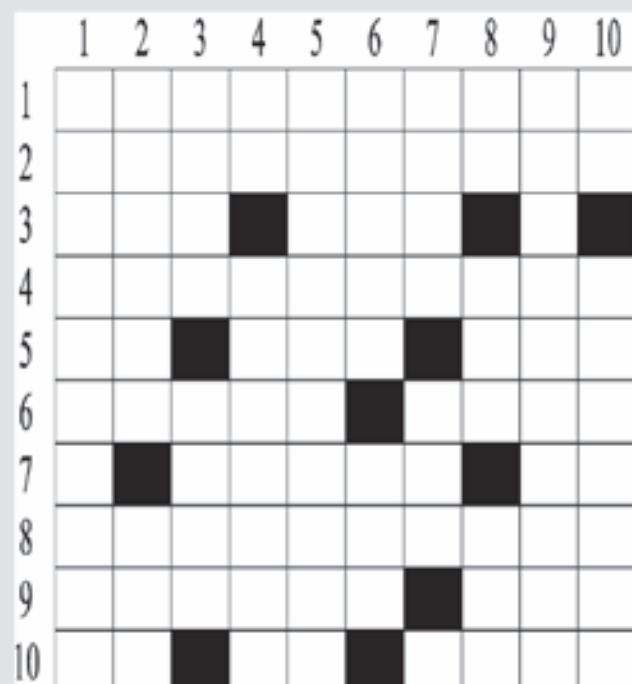
Jeux & Loisirs

GARDENT L'EXCLUSIVITÉ	MOUVEMENT	LIBERTÉ	FEU DU CIEL VERSANT	SYMBOLE CHIMIQUE	LE MÊME	CRACK ÂGE	GRECQUE	OBSERVATEURS
RADIUM		À L'ENVERS FOURNIE				ÉCOLE LIBRE DÉCLINE		
ÉNORME					ÉPOQUE			PERCÉ DE JOURS
		FORME D'ÊTRE	FRICOTE				PARTIE DE L'AORTE	
SODIUM NÉON			MILIEU DE VIE		BRODE	POMME JUTEUSE		
			EN APNÉE RÂPÉ	LÂCHE			SUJET COLLECTIF	
FACILE		EN PLUS FLEUVE D'ITALIE		FOYER	RÈGLE PLATE		COUTUMES LUETTE	
SANS GRAVITÉ								LOUPE
MALON BISMUTH						NUDISTE INTÉGRAL		
		EN PRIME	FIN DE PARTIE	PARTIE DE SURF	CONNU ROULÉ		ROMAINS	
ROUTINE TROUPE						PAGE		
				FURTIF				

REEL -RFL	H -H	E -E	OF -OF	TER -TER	TE -TE	FOR -FOR	PRO -PRO	PI -PI
TER -TER	N -N	I -I	TE -TE	TE -TE	TE -TE	TE -TE	TE -TE	TE -TE
MIR -MIR	A -A	C -C	U -U	L -L	E -E	U -U	S -S	E -E
VIR -VIR	A -A	G -G	GO -GO	A -A	S -S	E -E	L -L	
EC -EC	L -L	E -E	N -N	T -T	E -E		O -O	
ST -ST	E -E	N -N	O -O	G -G	R -R	A -A	P -P	H -H
OR -OR	A -A	N -N	E -E	I -I	O -O		OUR -OUR	
OR -OR	A -A	R -R	R -R	E -E	T -T	E -E	ER -ER	IN -IN
AX -AX	I -I	O -O	M -M	E -E	S -S	U -U	DO -DO	
IM -IM	I -I	S -S	O -O	S -S	I -I	E -E	N -N	
RE -RE	E -E	L -L	S -S	S -S	U -U	E -E	M -M	



Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Art pictural
- 2- Nom de son
- 3- Il se porte - Vieille bière
- 4- Avant l'agriculture
- 5- Etréim - Homme du Déluge - Porte charge
- 6- Idéaux - Est utile
- 7- Diapré - Métal
- 8- Inespérée
- 9- Chants grecs - Indien
- 10- Champion - En les - Encornement

VERTICALEMENT

- 1- Cousine de l'accordéon
- 2- Privé de queue - Eelos
- 3- La « Ville éternelle » - Poète français
- 4- Forme d'en - Propriété de la matière
- 5- Durillons
- 6- Singe - Possessif
- 7- Hâte - r'ioce de yen
- 8- Adverbe anglais - Avant break au court - Difficile
- 9- On y mange en chemin
- 10- Fin de forme - Elles font la recette

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

7		3	5	9			6		
	1		7		6				5
				3		7	8		
	5	7			3	2			
	9			5			4		
		4	8			5	1		
	8	2		6					
3			2		7		5		
	7			4	1	8		3	

Difficile

		8	2		9	1			
5					7	4			
			1				2		
8				2		5			
	5					4			
	2		9					3	
	9				8				
		5	3					6	
		7	6		1	2			

Moyen

		6	7	2	3				
7	9						3		
			5					2	
	5	1						9	
8		7				3		1	
4						5	6		
9			4						
	8						7	3	
			9	6	7	8			

Expert

				8			2		
3				7				6	
		4	2			3			
	8		7				1	4	
		1				7			
4	3				2		8		
		3			8	4			
7			3					9	
	5		2						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

7	9	8	2	3	1	4	5	6	
1	6	2	4	5	8	7	9	3	
4	5	3	7	9	6	8	1	2	
5	2	1	6	8	9	3	4	7	
3	7	6	1	4	5	9	2	8	
9	8	4	3	7	2	5	6	1	
8	1	9	5	6	7	2	3	4	
6	3	7	9	2	4	1	8	5	
2	4	5	8	1	3	6	7	9	

Difficile

5	2	1	4	6	7	3	8	9	
3	7	6	5	8	9	1	4	2	
9	4	8	3	1	2	5	7	6	
7	5	9	6	2	1	8	3	4	
6	1	3	8	4	5	9	2	7	
2	8	4	7	9	3	6	5	1	
1	3	2	9	7	8	4	6	5	
4	9	5	2	3	6	7	1	8	
8	6	7	1	5	4	2	9	3	

Moyen

8	3	6	7	5	2	1	4	9	
4	2	9	1	6	3	5	8	7	
5	1	7	9	4	8	2	6	3	
9	8	3	4	2	6	7	5	1	
1	6	2	5	9	7	4	3	8	
7	4	5	8	3	1	9	2	6	
3	9	1	2	8	4	6	7	5	
6	7	4	3	1	5	8	9	2	
2	5	8	6	7	9	3	1	4	

Expert

2	9	8	6	4	5	1	7	3	
5	6	4	1	3	7	8	2	9	
3	1	7	2	9	8	6	4	5	
7	8	2	5	6	3	4	9	1	
6	4	1	7	2	9	5	3	8	
9	3	5	8	1	4	7	6	2	
8	2	3	4	7	1	9	5	6	
4	5	6	9	8	2	3	1	7	
1	7	9	3	5	6	2	8	4	

Economie

Banques : Le déficit de liquidité se creuse à 118 MMDH en juillet et août

Le déficit de liquidité des banques s'est creusé de 113,4 milliards de dirhams (MMDH) au deuxième trimestre de 2025 à 118 MMDH en moyenne en juillet et août, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Ainsi, les injections de la Banque centrale ont atteint 132,1 MMDH, après 127,9 MMDH au deuxième trimestre, dont 54,6 MMDH d'avances à 7 jours, 43,7 MMDH d'opérations de pensions livrées et 33,8 MMDH d'opérations de prêts garantis, accordés dans le cadre des programmes de soutien au financement de la très petite, petite et moyenne entreprise (TPME), précise BAM dans son récent rapport sur la politique monétaire. Ces évolutions se sont accompagnées d'un raccourcissement de la durée moyenne des interventions de la Banque de 14 jours à 11 jours. Dans ces conditions, le taux interbancaire est demeuré aligné sur le taux directeur, s'établissant à 2,25%.

Sur le marché des bons du Trésor, les taux se sont globalement orientés à la baisse en moyenne en juillet et août comparativement au deuxième trimestre de l'année, et ce, aussi bien sur le compartiment primaire que secondaire, rapporte la MAP.

Au niveau du marché de la dette privée, les taux des émissions des certificats de dépôt ont augmenté en juillet par rapport au deuxième trimestre. Pour ce qui est des taux créditeurs, ceux appliqués aux dépôts à terme ont connu des baisses de 29 points de base (pbs) à 2,16% pour la durée de 6 mois et de 23 pbs à 2,57% pour un an.

Quant au taux minimum de rémunération des comptes sur carnet, il a été fixé pour le deuxième semestre de 2025 à 1,91%, en repli de 30 pbs par rapport au semestre précédent. Dans ces conditions, le coût de financement des banques est demeuré quasi-stable en juillet 2025 comparativement au deuxième trimestre.

Concernant les taux débiteurs, les résultats de l'enquête de Bank Al-Maghrib auprès des banques relatifs au T2-2025 indiquent une diminution trimestrielle de 14 pbs du taux moyen global à 4,84%.

Par secteur institutionnel, les taux assortissant les crédits aux particuliers ont baissé de 19 pbs à 5,77%, avec notamment des replis de 25 pbs à 6,88% pour les prêts à la consommation et de 6 pbs à 4,68% pour ceux à l'habitat.

S'agissant des taux appliqués aux crédits aux entreprises non financières, ils ont enregistré un recul de 12 pbs à 4,72%, avec des replis de 32 pbs à 4,82% pour les prêts à l'équipement et de 9 pbs à 4,64% pour les facilités de trésorerie ainsi qu'une quasi-stabilité à 5,47% pour les crédits à la promotion immobilière. Par taille d'entreprises, la baisse a été de 29 pbs à 4,67% pour les grandes entreprises et de 18 pbs à 5,43% pour les TPME.

Industrie

L'innovation, la digitalisation et l'ancrage local, trois leviers pour renforcer la compétitivité nationale



Les participants à un webinaire, organisé jeudi par la Chambre de commerce britannique pour le Maroc (British Chamber of Commerce for Morocco - BritCham Morocco), ont souligné que l'innovation, la digitalisation et l'ancrage local sont des leviers essentiels pour renforcer la compétitivité industrielle du Maroc.

Initié sous le thème "Industrie 4.0 et intégration locale : comment renforcer la compétitivité marocaine ?", ce webinaire a constitué une plateforme d'échanges autour des opportunités et des défis liés à la transition industrielle du Royaume, en mettant l'accent sur la nécessité d'adopter des technologies innovantes, de renforcer l'intégration locale et d'accélérer la digitalisation pour consolider la compétitivité du tissu productif national.

Intervenant à cette occasion, Abdelali Mghizlat Idrissi, chef de division des industries de procédés au ministère de l'Industrie et du Commerce, a relevé que le fil conducteur de l'action publique s'inscrit dans la vision Royale, à travers la mise en

place d'une industrie innovante.

Dans cette dynamique, l'industrie 4.0 ouvre une nouvelle ère de production fondée sur l'intégration de l'intelligence artificielle (IA), du Big Data, de la robotique et d'autres technologies avancées, a-t-il expliqué, notant que ces leviers transforment les unités industrielles pour répondre aux exigences du marché international, rapporte la MAP.

M. Mghizlat Idrissi a, dans ce sens, cité le programme "Smart Factory" déployé par le ministère en collaboration avec l'Agence du Développement digital, ainsi que la création d'usines modèles et d'un centre de démonstration.

En outre, il a fait remarquer que l'adaptation à l'industrie 4.0 constitue une priorité nationale et représente un véritable levier de transformation structurelle au service de la compétitivité, affirmant que le ministère de l'Industrie et du Commerce accompagne pleinement cette mutation.

Pour sa part, Hasna Benyaich, Senior Business Development Manager à Tanger Med Zones (TMZ), a mis en avant la place stratégique du

complexe portuaire qui constitue un point de passage de 20% du commerce mondial, se classant premier port en Afrique et troisième au niveau mondial en termes d'efficacité.

Elle a indiqué que les technologies 4.0 sont considérées comme un levier de compétitivité au sein de TMZ qui accompagne les industriels dans l'automatisation et la robotisation de leurs unités de production.

Déployant une feuille de route digitale ambitieuse, la plateforme a basculé, cette année, vers un guichet unique numérique centralisant l'ensemble des opérations, a fait savoir Mme Benyaich.

Elle a cité, à titre d'exemple, l'optimisation des flux intrazones, la mise en place d'applications permettant la traçabilité des engins roulants entrant et sortant, ainsi que des solutions numériques dédiées aux demandes d'automatisation, permettant aux clients de soumettre leurs requêtes en ligne et d'en suivre l'évolution en temps réel.

Mme Benyaich a également évoqué des applications visant à renforcer le contrôle des accès aux zones, ajoutant

que TMZ encourage fortement l'ancrage local des industriels à travers différentes mesures, notamment l'incitation aux achats locaux et la facilitation de la colocalisation des fournisseurs stratégiques.

De son côté, Oumaya Hafiane, de la direction Conseil en stratégie de KPMG Maroc, a évoqué certains freins à l'adoption de l'industrie 4.0 qui concernent les petites et moyennes entreprises (PME). Il s'agit notamment de la maturité numérique, des contraintes financières et des doutes sur le retour sur investissement, d'après Mme Hafiane qui juge nécessaire une sensibilisation à grande échelle sur les apports concrets de l'industrie 4.0.

Elle a aussi souligné que les réticences des PME trouvent souvent leur origine dans l'absence de retours d'expérience ou de cas d'usage tangibles.

Les échanges ont mis en évidence la nécessité d'unir les efforts des acteurs publics et privés pour réussir la transition vers l'industrie 4.0 et consolider l'intégration locale au service de la compétitivité nationale.

Safi : Interdiction de la récolte et de la commercialisation des produits conchyliques issus de Cap Beddouza

Le secrétariat d'Etat chargé de la pêche maritime a annoncé, jeudi, l'interdiction de la récolte et de la commercialisation des produits conchyliques issus de la zone conchylicole Cap Beddouza, relevant de la circonscription maritime de Safi et ce, jusqu'à épuration totale du milieu.

"Les résultats d'analyses effectuées par l'Institut national de recherche halieutique (INRH) au niveau de la zone conchylicole Cap Beddouza relevant de la circonscription maritime de Safi dénotent la présence de biotoxines marines dans les moules à des teneurs

anormales", indique le secrétariat d'Etat chargé de la pêche maritime dans un communiqué.

En conséquence, il est recommandé aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels).

Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique, conclut le communiqué.

Le CESE tient la 174^{ème} session ordinaire de son Assemblée générale

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a tenu, jeudi, la 174^{ème} session ordinaire de son Assemblée générale, sous la présidence d'Abdelkader Amara, président du Conseil.

Selon un communiqué du CESE, cette session a été consacrée à l'examen et à l'adoption du projet d'avis relatif au projet de loi n° 26.25 portant réorganisation du Conseil national de la presse (CNP), dans le cadre d'une saisine reçue par le Conseil le 16 juillet 2025 de la Chambre des représentants pour avis consultatif à ce sujet.

Le Conseil a examiné le projet de loi, objet de la saisine, conformément à l'approche participative qu'il a toujours adoptée, ajoute la même source, faisant savoir que des

séances d'écoute ont été organisées avec les différentes parties concernées du secteur de la presse et de l'édition, dont des responsables publics, des instances professionnelles, des partenaires sociaux, des représentants de la société civile et des experts, en plus des notes détaillées et des contributions écrites reçues de la part des participants.

Après la présentation de son contenu, suivie d'une discussion approfondie entre les membres, l'avis du Conseil sur le projet de loi a été adopté à la majorité.

Cette session ordinaire a été également consacrée à la présentation du thème spécial retenu par le Bureau du Conseil au titre du prochain rapport annuel, qui portera sur : "La migration : défis et perspectives".

Conférence-débat à Tanger sur la Convention fiscale Maroc-Espagne

Focus sur les implications pratiques pour les entreprises marocaines et espagnoles

Les dispositions de la Convention fiscale entre le Maroc et l'Espagne ont été au centre d'une conférence-débat organisée, jeudi à Tanger, à l'initiative de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et du groupement marocain de l'Association fiscale internationale (IFA Maroc).

Organisée en partenariat avec le Conseil économique Maroc-Espagne (CEMAES) et la Chambre officielle de commerce d'Espagne au Maroc (Tanger, Nador et Kénitra), cette conférence a permis d'apporter un éclairage concret sur certaines dispositions de la convention bilatérale, notamment celles portant sur le traitement fiscal des redevances et la notion d'établissement stable.

Placé sous le thème "La Convention fiscale Maroc-Espagne: lecture et interprétation des dispositions relatives aux redevances et établissements stables", cet événement a été l'occasion pour les intervenants de mettre en avant les implications pratiques de ces dispositions pour les entreprises marocaines et espagnoles.

Les intervenants ont, à cette occa-

sion, rappelé que la convention fiscale entre le Maroc et l'Espagne, signée à Madrid le 10 juillet 1978 et entrée en vigueur le 16 mai 1985, s'inspire largement des anciens "Modèles OCDE", soulignant que son objectif principal est d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

La convention définit notamment les critères de résidence fiscale et encadre les règles d'imposition applicables aux différents types de revenus (dividendes, intérêts, redevances, bénéfices des entreprises ou revenus immobiliers), ont-ils expliqué, faisant savoir qu'elle établit également les conditions permettant la reconnaissance d'un établissement stable. Dans une déclaration à la MAP, le président régional de la CGEM Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Omar Kadaoui, a indiqué que la région abrite un nombre important d'entreprises espagnoles, expliquant que cette rencontre vise à les rapprocher davantage des dispositions de la convention fiscale bilatérale afin d'éviter tout risque de double imposition.

La région enregistre une forte concentration d'investissements étran-



gers, a-t-il poursuivi, notant que la CGEM de la région du Nord veille, dans ce sens, à organiser des rencontres similaires en vue d'apporter l'ensemble des clarifications nécessaires, dans l'objectif de faciliter encore plus l'implantation des investisseurs au Maroc.

La rencontre a, par ailleurs, permis aux intervenants de partager des cas concrets et des retours d'expérience en

matière fiscale, dans une optique de clarification et de meilleure application de la convention.

Elle a également servi de plateforme de dialogue entre les professionnels du droit fiscal, les opérateurs économiques et les représentants des administrations concernées, renforçant ainsi la coopération et l'échange d'expertise entre les deux pays.

Fédération nationale des propriétaires, commerçants et gestionnaires des stations-services au Maroc Boycott de la réunion convoquée par le ministère de tutelle

Dans un communiqué daté du 24 septembre 2025, la Fédération nationale des propriétaires, commerçants et gestionnaires des stations-services au Maroc a annoncé son boycott de la réunion convoquée par le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, vendredi 26 septembre. Cette réunion devait porter sur la mise en œuvre du programme de marquage des produits pétroliers.

Cette décision fait suite à l'ignorance persistante par le mi-

nistère des nombreuses correspondances de la Fédération depuis plus d'un an. Ces correspondances sollicitaient l'ouverture d'un dialogue sérieux et responsable sur plusieurs dossiers, notamment la légalité de la vente hors stations-services, ainsi que des plaintes concernant des abus de certaines entreprises, dans le cadre du rôle de médiation que doit jouer le ministère pour équilibrer le secteur. Le communiqué est signé par le président de la Fédération, Jamal Zrikem, et le secrétaire général,

Reda Ennadifi.

La Fédération a exprimé une profonde inquiétude face à l'expansion du marché parallèle des produits pétroliers, qu'elle attribue au silence du ministère et au manque de coordination avec les autorités compétentes. Elle dénonce également des pratiques illégales telles que la transformation de stations en « stations mobiles sur roues », et la prolifération d'entrepôts et chantiers dotés de réservoirs de carburant clandestins ou visibles, sans aucune norme ni

contrôle légal, ce qui menace directement la sécurité des ateliers et des populations environnantes.

Le communiqué souligne que les prix préférentiels accordés aux grands clients dépassent les revenus des propriétaires de stations, les excluant ainsi d'une concurrence loyale et les exposant à la fermeture et à la faillite. Par ailleurs, il met en garde contre une surabondance excessive du nombre de stations et une concurrence féroce et déloyale qui mettent en péril la stabilité du secteur.

La Fédération a fermement rejeté toute décision ou conclusion de la réunion en son absence, affirmant être le seul représentant légal et légitime du secteur. Elle a appelé les professionnels à se préparer à des actions de protestation, notamment une manifestation devant le siège du ministère à Rabat et une grève nationale dont la date sera annoncée ultérieurement. Elle réaffirme son droit à défendre les intérêts de ses membres par tous les moyens légaux et constitutionnels.

Par Thami Rhabbari

Festival international du film de femmes de Salé

Art & culture

Des experts débattent de la censure au cinéma

Des cinéastes et des experts marocains et étrangers ont débattu, jeudi à Salé, du rôle de la censure au septième art.

Lors d'un séminaire organisé dans le cadre de la 18^{ème} édition du Festival international du film de femmes de Salé (FIFFS) sous le thème "Cinéma et censure", des réalisateurs, producteurs et spécialistes ont échangé leurs points de vue et leurs expériences en la matière.

Intervenant à cette occasion, Khaled Abdeljalil, réalisateur et ancien président de la commission de censure en Egypte, a mis l'accent sur l'importance que revêt la censure dans le cinéma, dans la mesure où elle permet de prévenir certains dépassements, de respecter la morale publique et de préserver les sensibilités individuelles et collectives.

Le réalisateur et producteur marocain Nabil Ayouch a noté, quant à lui, que les modalités de censure varient d'un pays à l'autre, avec un seul objectif qui consiste à visionner de manière systématique les films avant leur projection dans les salles de cinéma, dans le respect de la loi et des institutions.

Dans ce cadre, M. Ayouch a mis en lumière l'importance de la censure dans la protection de l'enfance vis-à-vis des scènes de violence projetées dans les salles de cinéma et celles présentées sur les écrans de télévision.

De son côté, Dominique Guérin,



commissaire auprès du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) en France et membre de la Commission de classification, a fait savoir que cette dernière adopte des mesures de restriction et de classification visant à encadrer la sortie des œuvres cinématographiques, en émettant des avis d'avertissement avec des interdictions concernant les publics de "-12 ans", "-16 ans" et "-18 ans", dans le but de protéger l'enfance et l'adolescence.

"Cette commission qui se com-

pose de 27 membres en plus de la présidente s'assigne pour mission principale de visionner tous les films avant leur projection dans les salles de cinéma afin de protéger l'enfance et l'adolescence, en particulier, de toutes les scènes sensibles qui peuvent les heurter et impacter le développement de leur personnalité ou carrément celles qui portent atteinte à la dignité humaine", a-t-elle expliqué.

Pour le réalisateur et producteur égyptien Magdy Ahmed Ali, la censure en Egypte a pour objectif de

protéger le public de toutes les productions cinématographiques qui appellent à la violence, à l'extrémisme et à la discrimination dans toutes ses formes.

"La censure existe sous plusieurs formes, notamment la censure institutionnelle et sociale, mais aussi l'autocensure qui incite le réalisateur à classer son propre discours, par peur ou par déférence envers les préférences et la sensibilité perçues des autres, généralement sa famille ou son entourage", a-t-il dit.

"L'année de la veuve", un film tchèque sur la reconstruction de soi après le deuil



Le film "L'année de la veuve" de la réalisatrice tchèque Veronika Lišková a été projeté, jeudi, dans le cadre de la compétition officielle des longs métrages de la 18^{ème} édition du Festival international du film de femmes de Salé.

Après la détérioration fatale de la santé de son mari, Petra, dans la quarantaine, devient veuve. Elle doit, dès lors, affronter l'épreuve du deuil et de la reconstruction, le tout au milieu d'une multitude de défis sociaux et émotionnels. Le long métrage de 108 minutes aborde ainsi le sujet du deuil et du chagrin d'un point de vue à la fois personnel et global. L'héroïne, Petra, devra éprouver les conflits aussi bien internes qu'externes après la perte de son partenaire de vie.

A travers un style dramatique délicat mêlant réalisme et récit émotionnel, le film tend à exposer de manière méticuleuse les détails quotidiens qui composent l'expérience de la veuve, permettant, de ce fait, au spectateur de vivre avec elle les étapes du deuil, de la

perte, mais aussi de l'adaptation.

Dans une déclaration à la MAP, la réalisatrice a souligné que l'œuvre aborde un thème universel, tout en soulevant des questions sur la manière dont le public, de différents horizons culturels et religieux, interagira avec l'histoire.

"Il est important d'ouvrir le débat sur le deuil et la mort et de mettre en lumière le parcours émotionnel d'une femme en deuil, reflétant une expérience personnelle mais avec des dimensions universelles avec lesquelles tout destinataire peut sympathiser", a-t-elle estimé.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Festival international du film de femmes de Salé, organisé du 22 au 27 septembre par l'Association Bouregreg, constitue l'occasion de soutenir les efforts visant à améliorer la condition des femmes, à changer les stéréotypes et à s'ouvrir aux expériences cinématographiques d'autres sociétés, ainsi qu'à échanger des expériences et des idées entre les cinéastes.

18 films projetés au Festival international du cinéma maghrébin d'Oujda

La 14^e édition du Festival international du cinéma maghrébin d'Oujda se tiendra, du 29 septembre au 4 octobre, sous le thème "Des écrans de cinéma, se bâtissent des ponts et se racontent les causes", à l'initiative de l'Association Ciné-Maghreb.

Cet événement cinématographique, placé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, se veut cette année encore une scène où se croisent l'excellence artistique, la réflexion intellectuelle et l'ouverture sur le monde, indique un communiqué des organisateurs.

Lors de cette édition, 18 films (longs et courts métrages) seront projetés dans le cadre de la compétition officielle, en plus de la projection de Robot Sauvage, film d'animation et de science-fiction pour les enfants.

Le jury des longs métrages sera présidé par l'universitaire marocain Omar Halli, épaulé par la Burkinabé Maïmouna Ndiaye, actrice et réalisatrice, l'universitaire américaine Florence Martin, spécialiste des études cinématographiques et médiatiques, la productrice française Annabelle Thomas, et l'acteur et scénariste français Olivier Loustau.

Quant au jury des courts métrages, il sera conduit par le producteur et scénariste marocain Mohamed Bouzkou, avec à ses côtés Sonia Chamkhi, réalisatrice et écrivaine tunisienne, Ahmed Mohamed



Al-Faleh, cinéaste et chercheur jordanien spécialisé en cinéma et intelligence artificielle, et Samal Yeslyamova, actrice kazakhe consacrée à Cannes en 2018 par le Prix d'interprétation féminine.

Outre l'hommage qui sera rendu à des figures qui ont marqué la scène artistique et intellectuelle, le programme du festival, qui demeure fidèle à son rôle de rendez-vous majeur du calendrier cinématographique, prévoit des séances de dédicace d'ouvrages, une conférence

centrale sur le thème de cette édition, une table ronde sur les industries culturelles et créatives dans la région de l'Oriental, ainsi que des master class et ateliers.

"En parfaite coordination avec les Hautes orientations Royales, le festival affirme son ambition: faire du cinéma une passerelle de dialogue, de tolérance et de coexistence entre les peuples, loin des stéréotypes et de toute logique d'exclusion", soulignent les organisateurs.

Bouillon de culture

Vernissage

Le vernissage d'une exposition consacrée à l'artiste espagnol Juli Ramis, figure majeure de la peinture contemporaine des îles Baléares, a eu lieu jeudi, à l'Institut Cervantès de Tanger.

Organisée en collaboration avec la Fundació Baleària, le Proyecto Hombre et le Groupe Serra, cette exposition, qui restera ouverte au public jusqu'au 22 novembre, réunit 32 œuvres sélectionnées et présentées sous le commissariat d'Antoni Torres.

Dans une déclaration à la presse, le commissaire de l'exposition, Antoni Torres, a expliqué que les 32 œuvres présentées incluent 25 pièces destinées à des collectionneurs et 7 réalisées pour des commémorations et des publications.

Il a souligné que cette exposition offre au public tangerois "un parcours riche et varié" à travers l'univers artistique de Ramis, témoignant des liens historiques et culturels qui unissent les deux rives de la Méditerranée.

Né à Soller (au nord de l'île de Majorque) en 1910 et décédé à Palma (capitale de l'île) en 1990, Juli Ramis a été influencé dès son jeune âge par son père et son oncle, avant de perfectionner son art à Barcelone puis à Madrid.

Installé à Tanger en 1939, il y fera la rencontre d'artistes et d'intellectuels de renom tels que Paul Bowles et Mathias Goeritz, et réalisera plusieurs aquarelles et dessins en technique mixte, marquant une transition entre la figuration et l'abstraction.

Présentation à Séville des efforts du Maroc pour préserver le patrimoine hassani

Les efforts du Maroc pour sauvegarder et préserver le patrimoine hassani ont été mis en avant, jeudi à Séville, à l'occasion d'une rencontre du Réseau des spécialistes du patrimoine hispano-américain et méditerranéen.

Lors de cette conférence internationale, organisée par l'Université de Séville en partenariat avec la Fondation des Trois Cultures de la Méditerranée, la délégation marocaine a présenté les avancées en matière de préservation du patrimoine hassani et passé en revue les défis à relever, pour une meilleure sauvegarde de cet affluent majeur de la culture marocaine.

Le président du Centre Sahara pour les études et recherches en développement et droits de l'Homme, Shaibata Mrabih Rabou, a souligné à cette occasion l'essor socio-économique que connaissent les provinces du Sud, notant

que cette dynamique s'inscrit dans le cadre d'une stratégie nationale qui veille à préserver le patrimoine local comme élément fondamental de l'identité nationale.

M. Mrabih Rabou a rappelé à ce propos que le modèle de développement des provinces du Sud érige la valorisation du patrimoine culturel en véritable levier de croissance, relevant que cette ambition se traduit par des programmes et des projets intégrant la culture hassanie dans les systèmes éducatif et médiatique.

Cette vision, a-t-il ajouté, s'est concrétisée notamment par la création de chaînes de télévision et de stations de radio régionales, ainsi que par l'organisation de festivals et d'événements culturels et artistiques visant à stimuler la créativité locale et à renforcer le rôle de la société civile dans la préservation et la transmission de l'héritage hassani.

M. Mrabih Rabou a également mis en avant les projets de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), qui associe développement socio-économique et valorisation du patrimoine local et régional, contribuant ainsi à faire des provinces du Sud du Royaume un carrefour de communication culturelle et économique avec le reste du monde.

Pour sa part, le président du Centre d'études afro-ibéro-américaines et atlantiques sur la gouvernance et le développement durable, Hamid Aboulas, a présenté les grands axes de la vision marocaine en matière de gestion et de valorisation du patrimoine culturel. Une vision, qui repose, selon lui, sur la promotion de la diversité culturelle et le renforcement de la démocratie locale, dans une approche globale et intégrée.

Le Maroc a consenti d'im-

portants efforts pour préserver le patrimoine hassani et les biens culturels dans les provinces du Sud, en cohérence avec son engagement en faveur de la protection de la diversité culturelle et de la promotion d'une identité nationale inclusive, a-t-il dit, précisant que ces efforts se déclinent sur les plans juridique, culturel, éducatif et du développement.

L'universitaire a notamment cité la reconnaissance constitutionnelle de la culture hassanie comme composante essentielle de l'identité nationale, l'obligation de la préserver et de la promouvoir, la création d'institutions spécialisées telles que le Conseil national des langues et de la culture marocaine, ainsi que l'installation de directions régionales de la culture à Laâyoune, Dakhla et dans d'autres villes du Sud.

S'ajoutent à cela des projets

de restauration de monuments et bâtiments historiques tels que la Kasbah d'Assa et d'autres édifices traditionnels, l'inscription de sites sur la liste du patrimoine national et la création de musées locaux, dont le projet du Musée national de la culture hassanie à Laâyoune, a fait savoir M. Aboulas.

Cette conférence de trois jours constitue un espace de réflexion sur les défis transversaux liés à la gestion publique de la restauration, de la conservation, de la législation et de la valorisation socio-économique du patrimoine culturel.

Elle réunit des experts venus d'Espagne, d'Italie, du Portugal, du Maroc, du Mexique, de Colombie, du Brésil, du Pérou et d'Argentine pour échanger sur les meilleures pratiques et promouvoir la coopération internationale en matière de préservation du patrimoine.

Le docteur.

Je sors de chez un malade qui me dit, il y a deux jours : « Docteur, comment me trouvez-vous ? »

- Monsieur, la fièvre est forte, et les redoublements fréquents.

- Mais croyez-vous qu'il en survienne un bientôt ?

- Non, je le crains seulement pour ce soir.

- Cela étant, je vais faire avertir un certain homme avec lequel j'ai une petite affaire particulière, afin de la terminer pendant que j'ai encore toute ma tête... » Il se confessa, il reçut tous ses sacrements. Je revins le soir, point de redoublement. Hier il était mieux ; aujourd'hui il est hors d'affaire. J'ai vu beaucoup de fois dans le courant de ma pratique cet effet-là des sacrements.

Le malade, à son domestique.

Apportez-moi mon poulet.

Jacques.

On le lui sert, il veut le couper et n'en a pas la force ; on lui en dépece l'aile en petits morceaux ; il demande du pain, se jette dessus, fait des efforts pour en mâcher une bouchée qu'il ne saurait avaler, et qu'il rend dans sa serviette ; il demande du vin pur ; il y mouille les bords de ses lèvres, et dit : « Je me porte bien... » Oui, mais une demi-heure après il n'était plus.

Le maître.

Cette dame s'y était pourtant assez bien prise... et tes amours ?

Jacques.

Et la condition que vous avez acceptée ?

Le maître.

J'entends... Tu es installé au château de Desglands, et la vieille commissionnaire Jeanne a ordonné à sa jeune fille Denise de te visiter quatre fois le jour, et de te soigner. Mais avant que d'aller en avant, dis-moi, Denise avait-elle son pucelage ?

Jacques, en toussant.

Je le crois.

Le maître.

Et toi ?

Jacques.

Le mien, il y avait beaux jours qu'il courait les champs.

Le maître.

Tu n'en étais donc pas à tes premières amours ?

Jacques.

Pourquoi donc ?

Le maître.

C'est qu'on aime celle à qui on le donne, comme on est aimé de celle à qui on le ravit.

Jacques.

Quelquefois oui, quelquefois non.

Le maître.

Et comment le perdis-tu ?

Jacques.

Je ne le perdis pas ; je le troquai bel et bien.

Le maître.

Dis-moi un mot de ce troc-là.

Jacques.

Ce sera le premier chapitre de saint Luc, une kyrielle de genuit à ne point finir, depuis la première jusqu'à Denise la dernière.

Le maître.

Qui crut l'avoir et qui ne l'eut point.

Jacques.

Et avant Denise, les deux voisines de notre chaumière.

Le maître.

Qui crurent l'avoir et qui ne l'eurent point.

Jacques.

Non.

Le maître.

Manquer un pucelage à deux, cela n'est pas trop adroit.

Jacques.

Tenez, mon maître, je devine, au coin de votre lèvres droite qui se relève, et à



vos narines gauche qui se crispe, qu'il vaut autant que je fasse la chose de bonne grâce, que d'en être prié ; d'autant que je sens augmenter mon mal de gorge, que la suite de mes amours sera longue, et que je n'ai guère de courage que pour un ou deux petits contes.

Le maître.

Si Jacques voulait me faire un grand plaisir...

Jacques.

Comment s'y prendrait-il ?

Le maître.

Il débiterait par la perte de son pucelage. Veux-tu que je te le dise ? J'ai toujours été friand du récit de ce grand événement.

Jacques.

Et pourquoi, s'il vous plaît ?

Le maître.

C'est que de tous ceux du même genre, c'est le seul qui soit piquant ; les autres n'en sont que d'insipides et communes répétitions. De tous les péchés d'une jolie pénitente, je suis sûr que le confesseur n'est attentif qu'à celui-là.

Jacques.

Mon maître, mon maître, je vois que vous avez la tête corrompue, et qu'à votre agonie le diable pourrait bien se montrer à vous sous la même forme de parenthèse qu'à Ferragus.

Le maître.

Cela se peut. Mais tu fus déniaisé, je gage, par quelque vieille impudique de ton village ?

Jacques.

Ne gagez pas, vous perdriez.

Le maître.

Ce fut par la servante de ton curé ?

Jacques.

Ne gagez pas, vous perdriez encore.

Le maître.

Ce fut donc par sa nièce ?

Jacques.

Sa nièce crevait d'humeur et de dévo-

tion, deux qualités qui vont fort bien ensemble, mais qui ne me vont pas.

Le maître.

Pour cette fois, je crois que j'y suis.

Jacques.

Moi, je n'en crois rien.

Le maître.

Un jour de foire ou de marché...

Jacques.

Ce n'était ni un jour de foire, ni un jour de marché.

Le maître.

Tu allas à la ville.

Jacques.

Je n'allai point à la ville.

Le maître.

Et il était écrit là-haut que tu rencontrerais dans une taverne quelqu'une de ces créatures obligantes ; que tu t'enivrerais...

Jacques.

J'étais à jeun ; et ce qui était écrit là-haut, c'est qu'à l'heure qu'il est vous vous épuiseriez en fausses conjectures ; et que vous gagneriez un défaut dont vous m'avez corrigé, la fureur de deviner, et toujours de travers. Tel que vous me voyez, monsieur, j'ai été une fois baptisé.

Le maître.

Si tu te proposes d'entamer la perte de ton pucelage au sortir des fonts baptismaux, nous n'y serons pas de si tôt.

Jacques.

J'eus donc un parrain et une marraine. Maître Bigre, le plus fameux charron du village, avait un fils. Bigre le père fut mon parrain, et Bigre le fils était mon ami. A l'âge de dix-huit à dix-neuf ans nous nous amourachâmes tous les deux à la fois d'une petite couturière appelée Justine. Elle ne passait pas pour autrement cruelle ; mais elle jugea à propos de se signaler par un premier dédain, et son choix tomba sur moi.

Le maître.

Voilà une de ces bizarreries des

femmes auxquelles on ne comprend rien.

Jacques.

Tout le logement du charron maître Bigre, mon parrain, consistait en une boutique et une soupenne. Son lit était au fond de la boutique. Bigre le fils, mon ami, couchait sur la soupenne, à laquelle on grimpait par une petite échelle, placée à peu près à égale distance du lit de son père et de la porte de la boutique.

Lorsque Bigre mon parrain était bien endormi, Bigre mon ami ouvrait doucement la porte, et Justine montait à la soupenne par une petite échelle. Le lendemain, dès la pointe du jour, avant que Bigre le père fût éveillé, Bigre le fils descendait de la soupenne, rouvrait la porte, et Justine s'évadait comme elle était entrée.

Le maître.

Pour aller ensuite visiter quelque soupenne, la sienne ou une autre.

Jacques.

Pourquoi non ? Le commerce de Bigre et de Justine était assez doux ; mais il fallait qu'il fût troublé : cela était écrit là-haut ; il le fut donc.

Le maître.

Par le père ?

Jacques.

Non.

Le maître.

Par la mère ?

Jacques.

Non, elle était morte.

Le maître.

Par un rival ?

Jacques.

Eh ! non, non, de par tous les diables ! non. Mon maître, il est écrit là-haut que vous en avez pour le reste de vos jours ; tant que vous vivrez vous devinerez, je vous le répète, et vous devinerez de travers.

Un matin, que mon ami Bigre, plus fatigué qu'à l'ordinaire ou du travail de la veille, ou du plaisir de la nuit, reposait doucement entre les bras de Justine, voilà une voix formidable qui se fait entendre au pied du petit escalier : « Bigre ! Bigre ! maudit paresseux ! l'Angelus est sonné, il est près de cinq heures et demie, et te voilà encore dans ta soupenne ! As-tu résolu d'y rester jusqu'à midi ? Faut-il que j'y monte et que je t'en fasse descendre plus vite que tu ne voudrais ? Bigre ! Bigre ! »

- Mon père ?

- Et cet essieu après lequel ce vieux bourru de fermier attend ; veux-tu qu'il revienne encore ici recommencer son tapage ?

- Son essieu est prêt, et avant qu'il soit un quart d'heure il l'aura... »

Je vous laisse à juger des transes de Justine et de mon ami Bigre le fils.

Le maître.

Je suis sûr que Justine se promit bien de ne plus se retrouver sur la soupenne, et qu'elle y était le soir même. Mais comment en sortira-t-elle ce matin ?

Jacques.

Si vous vous mettez en devoir de le deviner, je me tais... Cependant Bigre le fils s'était précipité du lit, jambes nues, sa culotte à la main, et sa veste sur son bras. Tandis qu'il s'habillait, Bigre le père grommelait entre ses dents : « Depuis qu'il s'est entêté de cette petite coureuse, tout va de travers. Cela finira ; cela ne saurait durer ; cela commence à me lasser. Encore si c'était une fille qui en valût la peine ; mais une créature ! Dieu sait quelle créature ! Ah ! si la pauvre défunte, qui avait de l'honneur jusqu'au bout des ongles, voyait cela, il y a longtemps qu'elle eût bâtonné l'un, et arraché les yeux de l'autre au sortir de la grand-messe sous le porche, devant tout le monde ; car rien ne l'arrêtait : mais si j'ai été trop bon jusqu'à présent, et qu'ils s'imaginent que je continuerai, ils se trompent ».

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE BENIMELLAL
CERCLE D'EL KSIBA
CAIDAT DE TAGZIRT
COMMUNE
DE TANOUGHIA
Appel d'offres ouvert
National sur offres de prix
N°: 04/ 2025/CT
Le 23 octobre 2025 à 11h 30
min du matin, il sera pro-
cédé dans le bureau de
monsieur le président de la
commune de Tanoughia, SIS

à la commune de Tanoughia
: Province de Beni Mellal à
l'ouverture des plis relatifs
à l'Appel d'offres ouvert
National sur offres de prix
N°: 04/ 2025/CT pour :
"TRAVAUX D'ELECTRIFI-
CATION HTA/BTA DES
GROUPEMENTS D'HABIT-
TATIONS AUX DIFFÉ-
RENTS DOUARS DE LA
COMMUNE TERRITO-
RIALE DE TANOUGHIA."
• Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: (42000,00Dhs) Quarante-
deux Mille Dhs Zéro Cts.

• L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : (2 249
528,23Dhs) TTC ; Deux mil-
lions deux cents quarante-
neuf mille cinq cent
vingt-huit Dirhams ving-
trois Cts.
• Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 30,
31,32,34 et 135 du décret N°
2-22-431 relatif aux marchés
publics.

• Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
liques, à partir de l'adresse
électronique suivante :
www.marchespublics.gov.ma.

• Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique conformé-
ment à l'arrêté du ministre
de l'économie et des fi-
nances n° 1692-23 du 23-06-
2023.

• Les pièces justificatives
à fournir sont celles pré-
vues par les articles 6 et 7
du règlement de consulta-
tion.

N° 6419/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Préluculaire & des Sports
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION RABAT SALE KENITRA
Direction provinciale de Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SEANCE PUBLIQUE

Le lundi 28 octobre 2025, à 10h00 du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du
ministère de l'Éducation Nationale du pré-luculaire et du sport de Kenitra, sis à rue Abdelaziz Bouteflika Minzoua -Kenitra-,
à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	Objet	Estimation en DHS TTC
55/BPK/2025	Etudes techniques et suivi des travaux de branchement aux réseaux publics d'électricité et d'eau au profit des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Kenitra à la province de Kenitra. En lot unique	22 000,00 dhs TTC (vingt-deux mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse:
www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux
dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics
accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 05 du règlement de consultation.

N° 6420/PA

Royaume du Maroc
Société de Développement Local
Grand Agadir pour la Mobilité
et les Déplacements Urbains
S.A

المملكة المغربية
شركة التنمية المحلية
أكادير للنقل والتكامل الحضري
ش.م

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS (SEANCE PUBLIQUE)

Il sera procédé aux dates et heures ci-dessous, dans la salle de réunion de la Société
de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements
Urbains, sis aux bureaux N° 20-21-22, 2ème Etage Immeuble IGOUAR Avenue des
FAR Agadir, à l'ouverture en séance publique du pli relatif à l'appel d'offres ouverts
sur offres de prix ayant pour objet la réalisation de :

N° Appel d'offre	Désignation	Estimation En Dhs TTC	Caution Provisoire en Dhs	Réserve à la PME	Date d'ouverture des plis
26/2025/ GAMDS	LOCATION LONGUE DURÉE (LLD) DE VEHICULES NEUFS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ DE DEVELOPPEMENT LOCAL GRAND AGADIR POUR LA MOBILITE ET LES DEPLACEMENTS URBAINS	2 042 000,00	30 000,00	Non	21 octobre 2025 à 11h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics
accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux
dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27,28, 29 et 31 du règlement
des marchés de la société. Ce règlement des marchés est téléchargeable dans le site
de la société www.agadirmobility.ma.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers électroniquement via le portail des
marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de
consultation.

Société de développement local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains SA
Capital: 8.000.000,00Dhs - siège social: N°20-21-22 Deuxième Etage Immeuble IGOUAR (2e Etage) Avenue des FAR Agadir
Tél : +212 5 28622123 - Fax : +212 5 28622140
TP : 48321889 - CC : 08217790800000 - RC : 63425 - IF : 14462265

N° 6421/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHIOCHA
CERCLE MELJAT
CAIDAT DOUIRANE
COMMUNE DE DOUIRANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES (Séance publique)

Il sera procédé dans la salle de réunion à la commune de Douirane, à l'ouverture des
plis relatifs aux appels d'offres des prix concernant:

N° A.O.O	Objet et date d'ouverture des plis	Caution Provisoire	Estimation des coûts des prestations
09/2025	Affermage du socle hebdomadaire de la commune douirane année 2026 Le 23/10/2025 à 11 :00h	Trente mille dirhams (30 000,00 dhs)	Vingt mille dirhams par mois . (20.000,00 dhs/mois)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés
publics et l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1982.21 du 14/12/2021
concernant la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des
garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique dans le
portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de
consultation.

N° 6419/PA

Royaume du Maroc
Société de Développement Local
Grand Agadir pour la Mobilité
et les Déplacements Urbains
S.A

المملكة المغربية
شركة التنمية المحلية
أكادير للنقل والتكامل الحضري
ش.م

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS (SEANCE PUBLIQUE)

Il sera procédé aux dates et heures ci-dessous, dans la salle de réunion de la Société
de Développement Local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements
Urbains, sis aux bureaux N° 20-21-22, 2ème Etage Immeuble IGOUAR Avenue des
FAR Agadir, à l'ouverture en séance publique du pli relatif à l'appel d'offres ouverts
sur offres de prix ayant pour objet la réalisation de :

N° Appel d'offre	Désignation	Estimation En Dhs TTC	Caution Provisoire en Dhs	Réserve à la PME	Date d'ouverture des plis
27/2025/ GAMDS	FOURNITURE ET POSE DE POTEAU D'ARRÊT DE BUS DANS LE PERIMÈTRE DE L'EXPLOITATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN ET PÉRIURBAIN PAR AUTOBUS DU GROUPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES GRAND AGADIR	7 440 000,00	90 000,00	Non	21 octobre 2025 à 12h00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics
accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux
dispositions du règlement de la consultation et aux articles 27,28, 29 et 31 du règlement
des marchés de la société. Ce règlement des marchés est téléchargeable dans le site
de la société www.agadirmobility.ma.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers électroniquement via le portail des
marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de
consultation.

Société de développement local Grand Agadir pour la Mobilité et les Déplacements Urbains SA
Capital: 8.000.000,00Dhs - siège social: N°20-21-22 Deuxième Etage Immeuble IGOUAR (2e Etage) Avenue des FAR Agadir
Tél : +212 5 28622123 - Fax : +212 5 28622140
TP : 48321889 - CC : 08217790800000 - RC : 63425 - IF : 14462265

N° 6422/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère De L'Agriculture Et De La Pêche Maritime,
Du Développement Rural Et Des Eaux Et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

AVIS DE MODIFICATION DE L'AOON° 09/2025/DPA/4/SAHA

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Beni- Mellal informe le public de modification de l'Article 52: porte sur les caractéristiques électriques du prix N°1 concernant AOO N°09/2025/DPA/4/SAHA et la date de l'ouverture sera le 09/10/2025 au lieu du 30/09/2025.

N° 6423/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère De L'Agriculture Et De La Pêche Maritime,
Du Développement Rural Et Des Eaux Et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

AVIS DE MODIFICATION DE L'AOON° 39/2025/DPA/4/SMOPFPA

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Beni- Mellal informe le public de modification de l'Article 28 du CPS, concernant AOO N°39/2025/DPA/4/SMOPFPA et la date de l'ouverture sera le 13/10/2025 au lieu du 03/10/2025.

N° 6424/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère De L'Agriculture Et De La Pêche Maritime,
Du Développement Rural Et Des Eaux Et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

AVIS DE MODIFICATION DE L'AOON° 40/2025/DPA/4/SMOPFPA

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Beni- Mellal informe le public de modification de l'Article 28 du CPS, concernant AOO N°40/2025/DPA/4/SMOPFPA et la date de l'ouverture sera le 16/10/2025 au lieu du 06/10/2025.

N° 6425/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère De L'Agriculture Et De La Pêche Maritime,
Du Développement Rural Et Des Eaux Et Forêts
Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

AVIS DE MODIFICATION DE L'AOON° 41/2025/DPA/4/SAHA

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Beni- Mellal informe le public de modification de l'Article 54: porte sur les caractéristiques électriques du prix N°1 concernant AOO N°09/2025/DPA/4/SAHA et la date de l'ouverture sera le 10/10/2025 au lieu du 01/10/2025.

N° 6426/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BENGHERIR
COMMUNE DE BENGHERIR
N°.....

AVIS RECTIFICATIF

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°36/2025/CBG

Le Président de la Commune de Benguerir porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix pour :

**LOCATION DE MATERIEL DE TRANSPORT ET ENGINS AU PROFIT DE
LA COMMUNE DE BENGHERIR
(TRAVAUX D'EVACUATION DES DECHETS DE CONSTRUCTIONS DANS LA VILLE DE
BENGHERIR)**

Est rectifié comme suit :

- La date d'ouverture des plis sera le 13/10/2025 à 11 H.
- Le dossier de l'appel d'offres a été rectifié.
- Le reste est sans changement dans l'avis de l'appel d'offres.

N° 6427/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SID BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
BUREAU DES MARCHES

Avis de vente aux enchères publiques

Le président de la commune de Zemamra porte à la connaissance du public ,qu' il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets saisis qui n'ont pas été retirés dans les délais légaux et Outils et objets de la Commune hors services ,le Mercredi 22 OCTOBRE 2025 à 11H.00 à la salle de réunion à la commune de Zemamra et ce comme suit :

1- Les objets saisi qui n'ont pas été retirés dans les délais légaux :

Nature de l'objet saisi	Caution	Prix estimatif de lancement de l'enchère publiques	Le montant de l'enchère publiques
Lot 1 : * 05 voitures hors service (voir la liste)	2.000,00	15.000 ,00	500,00
Lot 2 : *169 motos hors service(voir la liste) * 10 vélos hors services (voir la liste). *Quantités d'objet et outils différents (voir la liste)...	5.000,00	165.000,00	1.000,00

1- Outils et objets de la Commune hors services :

Nature des Outils et objets de la Commune hors services.	Caution	Prix estimatif de lancement de l'enchère publiques	Le montant de l'enchère publiques
Lot 3 : * (1) une voiture Peugeot partner hors service (voir la liste)	2.000,00	15.000 ,00	1.000,00
Lot 4 : des pneus + des biens hors service + des pièces de rechanges (voir les listes).	2.000,00	9.000,00	500,00

Conditions de participations

-Les intéressés à l'enchères publiques doivent présenter un dossier qui contient :

- Reçu de la caution provisoire (auprès du percepteur de Zemamra).
- copie de la carte d'identité nationale.

-L'enchérisseur ayant présenté le prix le plus élevé, accepté par la commission et tenu de payer le prix total du lot au comptant plus un pourcentage de dix pour cent (10%) comme pourcentage sur les ventes publiques.

pour le Lot n°3 , L'enchérisseur ayant présenté le prix le plus élevée, accepté par la commission, doit présenter un document de la société national de transport SNTL à Rabat avant la possession du véhicule .

-L'enchérisseur doit accepter la vente et ne doit demander aucune réduction .

-L'enchérisseur doit récupérer le lot vendu par ces moyens dans un délai maximum de 30 jour .

-l' enchères publiques se fait verbalement et publiquement.

-pour les objets à vendre sont à consulter à la fourrière communal de zemamra dans les horaires de travail.

-pour toute information veuillez contacter le numéraux : 0523 :38.63.31.

N.B : même si le prix proposé dépasse le prix estimatif, la décision définitive dépend de la commission de l'enchère publique.

N° 6428/PA

VE-MALD-SARL/AU-AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/09/2025, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : = VE-MALD-SARL D'ASSOCIE UNIQUE

Objet social : la société a pour objet : Négociant marchand ou intermédiaire effectuant importation et exportation ; importation, achat, vente, distribution et commercialisation de machines, équipements et matériel de toute nature, transport de marchandise pour le compte d'autrui.

Siege social : LOT AGDAL RUE 14 N°121 RDC SIDI MOUMEN, CASA-BLANCA

Durée : 99 ans
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams

Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12

Gérance : Mr SERIBOUT NABIL, titulaire de la C.E.N N°BJ312698

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 25/09/2025 sous le N°095095 du Registre de Commerce.

N° 6432/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Khénifra
Cercle d'El Khab
Caidat des Ait Ishaq
Commune d'Ait Ishaq
Régie de Recettes
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N° 04/2025

Le 22/10/2025 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans le Bureau du Président du Conseil Communal d'Ait Ishaq, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix pour la location de la place olive pour la saison agricole 2025/2026

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse suivante : www.marches-publics.gov.ma

Le prix estimatif annuel est : dix mille dirhams (10000,00 dhs)
Le Cautionnement provisoire est : deux cent dirhams (200,00 dhs)

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des concurrents doivent être conforme aux dispositions du décret N°2-22-431 relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent envoyer leurs plis électroniques au portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des documents et des pièces relatives aux marchés publics. Les pièces nécessaires à fournir sont celles prévues à l'article quatre du règlement de consultation.

N° 6433/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
CONSEIL DE LA
PROVINCE D'EL JADIDA
DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT NATIONAL
N°15/2025/BP

Le Lundi 20 Octobre 2025 à 10:00 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du Conseil de la Province d'El Jadida, sis à 11, rue Beethoven El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres de prix n° 15/2025/BP du Lundi 20 Octobre 2025, pour : « Travaux du projet intégré de revêtement des voies et rues des quartiers sous-équipés de la ville d'Azemmour »

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 7 564 632,00 dhs TTC (Sept millions Cinq Cent Soixante-quatre mille Six Cent Trente-Deux Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 120.000,00 dirhams (Cent Vingt mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, et 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6434/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE M'RIRT
SERVICE DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° : 12/2025

Le 22-octobre-2025 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de M'RIRT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres « sur offres de prix » pour : N° 11/2025 ayant pour objet : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION ROUTIERE A LA COMMUNE DE M'RIRT PROVINCE DE KHENIFRA.**

Sous réserve des dispositions de l'article 41 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent par voie électronique via le portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 23 430,00 dhs (Vingt-trois mille quatre cent trente dirhams) et doit être également déposé d'une manière électronique sur le portail des marchés de l'Etat.

L'estimation des coûts des Travaux établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : **Un million cent soixante-onze mille cinq cent soixante dirhams** Toutes Taxes Comprises (1 171 560,00DH TTC).

Les concurrents doivent disposer des certificats de qualification et de classification (délivrés par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau) comme suit :

Secteur	Qualification exigée	Classe
B	B6	5
J	J2	4
L	L5	4
X	X1	3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6430/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION GÉNÉRALE DES MARCHÉS PUBLICS
« Service des Marchés »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX

N° : 42/2025/EXP en Deux Lots

« Service public »

Le 10 Novembre 2025 à 09:00 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Sous Massa à Taroudant, Route Marrakech Lamhaya BP 04 Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres INTERNATIONAL sur offres de prix n°: 42/2025/EXP en Deux Lots pour :

LOT	OBJET	Montant de l'estimation	cautionnement provisoire
Lot 01	Prestation De Restauration Collective Des Elèves Bénéficiaires Des Internats Et Des Cantines aux : Lycée qualifiant AL FADILA - Lycée collégial OUNAINA - Lycée collégial SIDI OUAZZE, Relevant De La Direction Provinciale De L'AREF Sous Massa A Taroudant	Minimum : 4 316 736,00 TTC QUATRE MILLIONS TROIS CENT SEIZE MILLE SEPT CENT TRENTE DHS (TTC) Maximum : 8 509 265,00 TTC HUIT MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-CINQ DHS (TTC)	130 000,00 Dhs (Cent Trente Mille dirhams)
	Prestation De Restauration Collective Des Elèves Bénéficiaires Des Internats Et Des Cantines aux : Lycée qualifiant NOUR - Lycée collégial TAZMOURTE - Lycée collégial IMOULAS, Relevant De La Direction Provinciale De L'AREF Sous Massa A Taroudant	Minimum : 4 185 945,00 TTC QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT CINQ MILLE CINQ DHS (TTC) Maximum : 8 269 259,00 TTC HUIT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE DHS	125 000,00 Dhs (Cent Vingt Cinq Mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et ce, conformément aux conditions d'utilisation de ce portail.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 35 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

La présentation ainsi que le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent exclusivement par voie électronique sur www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6431/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

Avis de report de
L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DE PRIX
N° 48/2025

Dans le cadre de l'Appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix, N°48 / 2025 ayant pour objet : L'acquisition et déploiement d'une solution intégrée de gestion et visualisation des données par intelligence artificielle (ETL & DATAVIZ) pour le compte du département de la jeunesse du Ministère de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication - en lot unique., Publié aux journaux nationaux et portail des marchés publics

Au lieu de :

Le 21 Octobre 2025 à 10 H 30 mn, Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix, N°48 / 2025 ayant pour objet : L'acquisition et déploiement d'une solution intégrée de gestion et visualisation des données par intelligence artificielle (ETL & DATAVIZ) pour le compte du département de la jeunesse du Ministère de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication - en lot unique.

Lire :

Le 21 Octobre 2025 à 14 H 00 mn, Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix, N°48 / 2025 ayant pour objet : L'acquisition et déploiement d'une solution intégrée de gestion et visualisation des données par intelligence artificielle (ETL & DATAVIZ) pour le compte du département de la jeunesse du Ministère de la Jeunesse, de la Culture, et de la Communication - en lot unique.

LE RESTE EST SANS CHANGEMENT.

N° 6429/PA

Société STE RAMDANI PETROLEUM SARL AU DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un PV de la décision de l'associé unique en date du 08/09/2025 la STE RAMDANI PETROLEUM SARL AU au capital de cinquante mille (50000,00) dhs et dont le siège : HAY NASSEM RUE AL HOUDOU 1 N 15 OUIDA unique de la STE RAMDANI PETROLEUM SARL AU décide :

- la dissolution anticipée de la société
- la nomination de liquidateur MRE EL RAMDANI OMAR
- la désignation de siège de liquidation à NASSIM RUE AL HOUDOU 1 N 15 OUIDA

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 22/09/2025 sous le N° 8122.

N° 6435/PA

Infrastructures Bâtiment Aménagements SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 19/08/2025 à Casablanca, il a été constitué une société S.A.R.L. ayant les caractéristiques suivantes :

- 1-DENOMINATION : INFRASTRUCTURES BATIMENT AMENAGEMENTS SARL
- 2-SIEGE SOCIAL : 26 Av Mess Sultan Etg 1 Apt n° 3 Casablanca.
- 3-OBJET SOCIAL : Promotion Immobilière, La construction, Gros œuvre, VRD
- 4-CAPITAL SOCIAL : 100.000,00dh DH divisé en (100) parts sociales, de 1000 Dhs chacune répartit comme suit :
 - Mr AMEHHMOULE SAID ... 66 000 Dirhams
 - Mr IDERKOU ABDELAALI... 34 000 Dirhams
- 5-GERANCE : La société est engagée par la signature de Mr IDERKOU ABDELAALI
- 6- LA DUREE : 99 ans.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 22/09/2025 RC n°694615.

Pour extrait et mention.

N° 6436/PA

STE - MEDITERRANEAN CARS SAFETY - SARL AU RDC RUE ABDELLEH IBNO YASSINE QUARTIER MALAGA AL HOCEIMA

Aux termes d'un Procès-verbal de l'AGE de la société "STE - MEDITERRANEAN CARS SAFETY - SARL AU", du 18/09/2025, est décidée ce qui suit :

- * Donation de (1200 Parts) par :

* DONATEUR : - Mr. AHMED ROUBYOU (1200) Parts sociales

Donne et transfère au profit de donataire suivie

* DONATAIRE : Mr. ADIL ROUBYOU (1200) Parts sociales

(soit 6000 parts après cession)

* La Modification des articles (6,7, dans l'ancien statut)

* Changement de la forme juridique de la société "MEDITERRANEAN CARS SAFETY" - la transformation d'une "SARL" - à "SARL AU"

* La Mise à jour des statuts de la Société "MEDITERRANEAN CARS SAFETY"

RANEAN CARS SAFETY SARL AU

(Suite aux différentes modifications)

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du Tribunal de 1^{er} instance d'Al-Hoceima Le 24/09/2025 Sous N° 292 dont R.C.N° 4381 / Al-Hoceima.

N° 6437/PA

SOCIÉTÉ «EL ABDESLAMI OBRAS» SARL DISSOLUTION

Aux termes du PVAGE en date du 12/09/2025, les associés de la SdE dite : SOCIÉTÉ « EL ABDESLAMI OBRAS » SARL ont décidé de :

- Prononcer la dissolution anticipée de la SdE à compter de ce jour.
- Nommer en qualité de liquidateur Mr. ABDESLAMI ABDELKARIM, titulaire de la C.L.N. n° R339933, Fixer le siège de la liquidation 04 RUE BAGHDAD IER ETAGE AL HOCEIMA.

II) Le Dépot Légal a été effectué au G.T.P.I d'Al-Hoceima, le 25/09/2025 Sous le N° 293.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 6438/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR REGION RABAT SALE KENITRA PROVINCE DE SIDI SLIMANE CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI SLIMANE S.M.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

SEANCE PUBLIQUE N°14/BP/PS/2025

Le LUNDI 20 OCTOBRE 2025 à 11 heures, il sera procédé au siège du conseil Provincial de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CHEMINS VICINAUX ET PISTES AUX COMMUNES TERRITORIALES M'SAADA, OULED H'CINE ET BOUMAZ (LOT UNIQUE).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CENT SOIXANTE DIX MILLE DIRHAMS (170 000,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (Huit Millions Sept Cent Cinquante Mille Huit Cent Quatre Vingt Dirhams T.T.C.) 8 750 880,00 Dhs

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les soumissionnaires doivent déposer au lieu, jour et heures limites, indiqués les

catalogues des articles au niveau du bordereau de prix.

Le DÉPÔT DES ÉCHANTILLONS ET PROSPEC-TUS ET NOTICES TECHNIQUES seront selon l'article 16 du règlement de consultation et seront effectués dans les conditions prévues à l'article 37 du présent décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023).

La date limite des dépôts des prospectus, notices ou autres documents techniques sera le VENDREDI 17 Octobre 2025 à 15H et les dépôts seront au siège du Conseil Provincial de Sidi Slimane OU en séance tenant de l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 6439/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Wilaya de la région Marrakech-Safi Province de Safi Commune de Jemaa Shaim

Avis d'appel d'offres ouvert N° : 20/2025

Le 21/10/2025 à DIX (10) heures, il sera procédé au bureau de Mr : le président de la commune de Jemaa Shaim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 20/2025du 21/10/2025 relatif aux :

TRAVAUX DES PAVAGES DES QUARTIERS SOUS-EQUIPÉS AU CENTRE DE LA VILLE DE JEMAA SAHIM PROVINCE SAFI

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX MILLION CINQ CENT CINQ MILLE CINQ CENT TREIZE DIRHAMS (2 505 538,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQUANT MILLE CINQ CENT DIRHAMS (50 500,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°8 du règlement de consultation.

N° 6440/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Direction Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DES PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 22/DRAO/2025

Le 08/10/2025 à 10 Heures

il sera procédé, au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOJUNT ESSRAK Oujda l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix, concernant les Prestations d'hébergement et restauration des participants au Salon International des Dattes à Erfoud 2025 relevant de la zone d'action de la Direction Régionale d'Agriculture de l'Oriental-Oujda-en lot unique. - en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics Accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De : Trois Cent cinquante-deux mille quatre cent quarante dirhams (352 440,00dh) TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre mille dirhams (4000,00 Dhs)

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et constituer leurs cautionnements provisoires par voie dématérialisée. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de consultation.

N° 6441/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°35/2025

(APPEL D'OFFRES RÉSERVÉ AUX TRÉS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AUX COOPÉRATIVES, AUX UNIONS DE COOPÉRATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS)

Le Mardi 21 Octobre 2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 35/2025 du 21/10/2025 pour objet : La réalisation des travaux d'aménagement de la piste reliant TAOUNZA à travers ISSI NTAZARINE vers douar BOUCHANFAIR à la commune TAOUNZA, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois millions neuf cent soixante-neuf mille deux cent seize dirhams. (3 969 216,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Soixante-dix mille dirhams (70 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6442/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°36/2025

(APPEL D'OFFRES RÉSERVÉ AUX TRÉS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AUX COOPÉRATIVES, AUX UNIONS DE COOPÉRATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS)

Le Mercredi 22 Octobre 2025 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 36/2025 du 22/10/2025 pour objet : La réalisation des travaux d'aménagement de la piste rurale de 2 KM à la CT Bin El Ouidane, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions six cent trois mille cent quatre-vingt-un dirhams et soixante centimes. (2 603 181,60 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinquante mille dirhams (50 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6443/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province d'Azilal Secrétariat Général D.R.F.H

Avis d'appel d'offres ouvert international sur offres des prix n° :

99/2025/INDH/PAZ

Il sera procédé le 11 Novembre 2025 à 10 heures

dans le bureau de monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres des prix concernant : Achat des Véhicules mini bus destinés au transport scolaire, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Dix Millions Deux Cent Quarante-Six Mille Cinq Cent Dirhams, 00 Cts (10 246 500,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux Cent Deux Mille Dirhams, 00 Cts (202 000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de Monsieur le chef de la DRFH de la Province d'Azilal au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation

N° 6444/PA

MULTIPLY CAPITAL INVEST

Siège social : 117 RUE IBNOU MOUNIR RESIDENCE AZZARKA IER ETAGE N°2 MAARIF Casablanca.

I-Au terme d'un acte sous seing privé en date du 10/09/2025 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Objet: la société a pour objet directement :

Activités des sociétés holding - Entrepreneur de services d'informations commerciales. * Dénomination : "MULTIPLY CAPITAL INVEST" * Siège : 117 RUE IBNOU MOUNIR RESIDENCE AZZARKA IER ETAGE N°2 MAARIF Casablanca. -Durée : 99 ans. -Capital : 100.000,00 Dhs souscrits en numéraire et divisé en 1.000 parts de 100,00 Dhs toutes libérées, répartie comme suit :

Monsieur Abdellah ALAMI CHENTOUFI: 1000 PARTS. -Gérance : La société est Gérée Et Administrée par : Monsieur Abdellah ALAMI CHENTOUFI pour une durée illimitée. -Année sociale : 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 990043 en date du 25/09/2025, RC N° 695183.

N° 6445/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME, DU
DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX N°
24/2025/SAICG
RESERVE AUX TPE, PME,
AUX COOPÉRATIVES,
AUX UNIONS
DE COOPÉRATIVES
ET AUX AUTO-ENTRE-
PRENEURS

Le 21/10/2025 à 10H30 sera
procédé dans la salle de
réunions de l'Office Régional
de Mise en Valeur Agri-
cole des Doukkala
(O.R.M.V.A.D.), sis à 16
Avenue Mohammed VI à El
Jadida, à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offre de prix
N°24/2025/SAICG du
21/10/2025 pour :
ACCOMPAGNEMENT
DANS L'ACTUALISA-
TION ET MISE À JOUR DE
LA CARTOGRAPHIE DES
RISQUES AU SEIN DE
L'OFFICE REGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRICOLE
DES DOUKKALA (ORMVAD)

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de cent soixante-
dix mille (170.000,00) di-
rham TTC.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
trois mille deux cents
(3.200,00) dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 30, 31,
32 et 34 du décret n° 2-
22-431 du 15 Chaabane 1444
(8 Mars 2023) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article N° 7 du règle-
ment de consultation.

N° 6452/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE GUELIMIM OUED
NOUN
PROVINCE DE SIDI LFINI
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE
N° 02/2025/INDH

Le 21 Octobre 2025 à 11 h 30
minutes, il sera procédé
dans les bureaux de la Pro-
vince de Sidi Ifni (Salle des
réunions) à l'ouverture des
plus des architectes relatifs à
la consultation architectu-
rale ouverte pour : Réalisa-
tion des études
architecturales et suivi des
travaux de construction de
Dar Al Oumouma à la
Commune de Lakhassas,
Province de Sidi Ifni.
Le dossier de la consulta-
tion architecturale ouverte

doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : Trois Million
Cinq Cent Mille Dirhams,
00 Cts (3.500.000,00 Dh).

Le contenu, la présentation
et le dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 103 à 105 du dé-
cret relatif aux marchés pu-
blics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au Service
des marchés de la Province
de Sidi Ifni ;
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au Service
Précité ;
- Soit les remettre au prési-
dent du jury de la consulta-
tion architecturale au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis ;
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 08 du règlement
de la consultation.

N° 6453/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 14/2025/INDH

Le 21 Octobre 2025 à 09
heures 30 minutes, il sera
procédé dans les bureaux
de la Province de Sidi Ifni
(Salle des réunions) à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres de prix por-
tant sur : Réalisation des
études techniques et suivi
des travaux de construction
de Dar Al Oumouma à la
commune de Lakhassas, Pro-
vince de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 84.000,00
Dhs (Quatre Vingt Quatre
Mille Dirhams, 00 cen-
times.)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 1.500,00 dhs (Mille Cinq
Cent Dirhams).

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du dé-
cret relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 09 du règlement
de consultation.

N° 6454/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 15/2025/INDH
Le 21 Octobre 2025 à 10

heures 00 minutes, il sera
procédé dans les bureaux
de la Province de Sidi Ifni
(Salle des réunions) à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres de prix por-
tant sur : Etude
géotechnique et contrôle
des matériaux de construc-
tion de Dar Al Oumouma à
la commune de Lakhassas,
Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
63.000,00 Dhs (Soixante
Trois Mille Dirhams, 00
Centimes.)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 1.000,00 dhs (Mille Di-
rham).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 30 à 34
du décret relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 09 du règlement
de consultation.

N° 6455/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 16/2025/BG

Le 21 Octobre 2025 à 10
heures 30 minutes, il sera
procédé dans les bureaux
de la Province de Sidi Ifni
(Salle des réunions) à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres de prix por-
tant sur : Travaux
d'aménagement des postes
de commandement relevant
de la Province de Sidi Ifni.
(Lot : Caïdat Mesti - Caïdat
Toughza - Caïdat Trine
Amellou-Tangarfa et Caïdat
Ait Erkha).

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de : 1.250.144,46
Dhs (Un Million Deux Cent
Cinquante Mille Cent Qua-
rante Quatre Dirhams,46
centimes.)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 25.000,00 dhs (Vingt Cinq
Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du dé-
cret relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 09 du règlement
de consultation.

N° 6456/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° 17/2025/BG

Le 22 Octobre 2025 à 09
heures 30 minutes, il sera
procédé dans les bureaux
de la Province de Sidi Ifni
(Salle des réunions) à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres ouvert inter-
national sur offres de prix
portant sur : Travaux de
construction d'un complexe
résidentiel des agents d'au-
torités à la ville de Sidi Ifni -
Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
16.838.871,60 Dhs (Seize
Million Huit Cent Trente
Huit Mille Huit Cent
Soixante et Onze Di-
rham,60 centimes.)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 330.000,00 dhs (Trois Cent
Trente Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du dé-
cret relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 09 du règlement
de consultation.

de consultation.
N° 6457/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° 18/2025/FDR

Le 22 Octobre 2025 à 10
heures 00 minutes, il sera
procédé dans les bureaux
de la Province de Sidi Ifni
(Salle des réunions) à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres ouvert inter-
national sur offres de prix
portant sur : Travaux de
construction de la liaison
routière reliant le centre de
la Commune Imi N'ast et
Douar Dfilla via Douaies Imi
Ougoug, Ougoug, Izouzen,
Tagadirt, Tgouniel, Boudha,
Bouzouguen, Lamdana et
Tadart, Province de Sidi
Ifni.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
32.106.280,80 Dhs (Trente
Deux Million Cent Six Mille
Deux Cent Quatre Vingt Di-
rham,80 centimes.)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 600.000,00 dhs (Six Cent
Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du dé-
cret relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 09 du règlement
de consultation.

N° 6458/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° 19/2025/BG

Le 22 Octobre 2025 à 10
heures 30 minutes, il sera
procédé dans les bureaux
de la Province de Sidi Ifni
(Salle des réunions) à l'ou-
verture des plus relatifs à
l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres de prix por-
tant sur : Etude technique et
suivi des travaux d'aména-
gement et d'installation
d'une centrale de produc-
tion d'électricité photovol-
taïque au siège de la
Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :
144.000,00 Dhs (Cent Qua-
rante Quatre Mille Di-
rham, 00 centimes.)

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 2.000,00 dhs (Deux Mille
Dirhams).

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 30 à 34 du dé-
cret relatif aux marchés pu-
blics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 04 du règlement
de consultation.

N° 6459/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
de l'Enfance et des sports
Direction Provinciale de l'Éducation et de la Formation Sous-Maire
Direction Provinciale de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Continue
Direction Provinciale de l'Enseignement Technique et Professionnel

AVIS Rectificatif

DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DE PRIX

N° : 23/2025/EXP En Lot Unique

Le directeur provincial de l'AREF Souss Massa à Taroudant porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert simplifié sur offre de prix n° : 23/2025/EXP ayant pour objet :

Achats des produits pour bain destinés aux élèves internes relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.

Publié aux journaux :

- En langue française : LIBÉRATION n° : 10611 du 18/09/2025 page 20.

A été rectifié comme suit :

La date d'ouverture des plis est reportée au : 10/10/2025 à 10H00.

Le reste de l'avis et des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement.

N° 6460/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 100/BP/2025

Le 23/10/2025 à 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique ETUDES D'EXECUTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE FORCES AUXILIAIRES A ASSA, -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille dirhams 00 Cts (3 000,00 Dhs)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt dirhams 00 Cts TTC (184 320,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 6461/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 101/BP/2025

Le 23/10/2025 à 11 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique ETUDES D'EXECUTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA, -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de huit mille dirhams 00 Cts (8 000,00 Dhs)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dirhams 60 Cts TTC (429 999,60 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 6462/PA

ROYAUME DU MAROC

MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 102/BP/2025

Le 23/10/2025 à 12 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR AL KHAIMA A LA CT ELMAHBESS -PROVINCE ASSA ZAG -LOT UNIQUE Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille cinq cents dirhams 00 Cts (1 500,00 Dhs)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cinquante-sept mille deux cent quarante dirhams 00 Cts TTC (57 240,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 6463/PA

ROYAUME DU MAROC

MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 103/BP/2025

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de mille cinq cents dirhams 00 Cts (1 500,00 Dhs)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cinquante-sept mille deux cent quarante dirhams 00 Cts TTC (57 240,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

Le 23/10/2025 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique CONTROLES DES ETUDES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION CENTRE REGIONAL DE FORMATION DES FORCES AUXILIAIRES A ASSA -PROVINCE ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

ASSA ZAG Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches publics www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trois mille dirhams 00 Cts (3 000,00 Dhs)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent soixante mille dirhams 80 Cts TTC (160 000,80 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 6464/PA

N° 6465/PA

N° 6466/PA

N° 6467/PA

N° 6468/PA

N° 6469/PA

N° 6470/PA

N° 6471/PA

N° 6472/PA

N° 6473/PA

N° 6474/PA

N° 6475/PA

N° 6476/PA

N° 6477/PA

N° 6478/PA

N° 6479/PA

N° 6480/PA

N° 6481/PA

N° 6482/PA

N° 6483/PA

N° 6484/PA

N° 6485/PA

N° 6486/PA

N° 6487/PA

N° 6488/PA

N° 6489/PA

N° 6490/PA

34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de L'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 6464/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H

AVIS DE RECTIFICATIF DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° : 90/2025/INDH/PAZ

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que l'avis d'appel d'offres ouvert national N°90/2025/INDH/PAZ, relatif à :

- Achat de matériel et mobilier pour l'équipement du centre des personnes en situation d'handicap à la CT FOUM JAMAA, Province d'Azilal, publié au journal libération n° 10611 du 18/09/2025, a été rectifié comme suit :

L'ouverture des plis sera procédée le 13 Octobre 2025 à 12H au lieu de 13 Octobre à 12H.

N° 6465/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
N° : 97/2025/INDH/PAZ

Le Gouverneur de la Province d'Azilal annonce au public que l'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert international N° 97/2025/INDH/PAZ, publié au journal libération n° 10611 du 18/09/2025 relatif à :

- Acquisition de quatre Véhicules mini bus de 19 places au Profit des personnes en situation d'handicap, Province d'Azilal.

A été rectifié comme suit : « AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL » AU LIEU DE « AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL ».

N° 6466/PA

Portrait



Tarcisio de Freitas

Le gouverneur de São Paulo en pole position comme héritier de Bolsonaro

Tarcisio de Freitas, gouverneur de São Paulo, a beau se défendre de vouloir succéder à Jair Bolsonaro à la tête du camp conservateur au Brésil, tous les projecteurs sont braqués sur lui en vue de la présidentielle de 2026.

A la tête de l'Etat le plus riche et le plus peuplé du pays (46 millions d'habitants)

”

Si être pragmatique, c'est trouver des solutions immédiates aux problèmes des gens, je suis d'accord avec cette description, dicit Tarcisio de Freitas

depuis janvier 2023, il est le mieux coté selon les sondages pour se mesurer au président actuel de gauche Luiz Inacio Lula da Silva - si ce dernier se lance à nouveau dans la course.

Même s'il renvoie l'image d'un homme plus modéré que l'ancien président d'extrême droite, Tarcisio de Freitas, 50 ans, continue de jurer fidélité à celui qui le nomma ministre. Le "plus grand leader politique" de la droite brésilienne, dit-il de son mentor.

Selon lui, Jair Bolsonaro devrait être candidat en octobre 2026, malgré sa condamnation récente à 27 ans de prison pour tentative de coup d'Etat.

Mais l'ensemble de la classe politique s'attend à ce que l'ex-chef d'Etat adoube un successeur. D'autres gouverneurs de droite sont sur les rangs, et des proches de M. Bolsonaro sont évoqués, comme son épouse Michelle ou son fils aîné Flavio, actuellement sénateur.

Officier et ingénieur

Apprécié par les milieux d'affaires et critiqué par la gauche pour ses méthodes

musclées en matière de sécurité, Tarcisio de Freitas est un ancien militaire et ingénieur de formation qui a longtemps mené une carrière de discret technocrate.

Il a remporté haut la main il y a trois ans la seule élection qu'il a disputée, devenant gouverneur de São Paulo en battant sèchement Fernando Haddad, actuel ministre des Finances de Lula.

Aux commandes de l'Etat le plus stratégique de l'économie brésilienne, il revendique son pragmatisme.

"Si être pragmatique, c'est trouver des solutions immédiates aux problèmes des gens, je suis d'accord avec cette description", dit-il à l'AFP.

Mâchoire carrée, le gouverneur Freitas se veut affable et accessible en public. Et se montre plus mesuré que Jair Bolsonaro, célèbre pour ses nombreux dérapages.

Lors d'une manifestation pro-Bolsonaro quelques jours avant la condamnation de ce dernier le 11 septembre, il a cependant fustigé la "tyrannie" d'Alexandre de Moraes, juge chargé du procès contre l'ex-président.

Il a d'ailleurs promis que,

s'il était élu à la présidence, sa "première mesure" serait de lui accorder une grâce.

Né à Rio de Janeiro en 1975, fils d'une femme de ménage et d'un employé dans le commerce, Tarcisio de Freitas est entré à l'académie militaire avant de décrocher son diplôme d'ingénieur.

Marié, père de deux enfants, il a quitté l'armée à 33 ans, au grade de capitaine, pour devenir haut fonctionnaire. Paradoxe des jeux de pouvoir au Brésil, il a obtenu son premier poste important sous la présidence de Dilma Rousseff, fidèle de Lula, en tant que directeur national des Infrastructures et des Transports.

Et c'est justement en tant que ministre des Infrastructures qu'il est entré au gouvernement Bolsonaro en 2019.

"Je m'en fiche"

"Il est compétent et assez malin", dit de lui un diplomate d'un pays européen en poste au Brésil. "Mais le substrat du bolsonarisme n'a pas disparu, tout candidat de droite devra arrimer la frange la plus radicale et lui donner des gages", relève-t-il sous

couvert d'anonymat.

Pour Leonardo Paz, politologue de la Fondation Getulio Vargas, l'establishment voit Tarcisio de Freitas comme un dirigeant "efficace, qui ne susciterait pas de polémiques inutiles comme Bolsonaro".

Tout en continuant de nier toute intention d'être candidat à la présidence en 2026, le gouverneur de São Paulo a multiplié ces dernières semaines les critiques envers Lula.

Selon lui, le président de gauche a "placé l'idéologie au-dessus de l'économie" avec ses "dépenses effrénées, faisant fuir les investisseurs".

Lui-même est en butte aux critiques sur le front de la sécurité. Le nombre de personnes tuées lors d'interventions policières a augmenté de 61% de 2023 à 2024 dans l'Etat de São Paulo, selon les chiffres de l'ONG Forum brésilien de sécurité publique, contre une baisse de 3% de la moyenne nationale.

Quand des associations ont saisi le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU pour dénoncer ces violences, il a répondu: "Je m'en fiche".

La CAF reporte l'ouverture de la première phase de vente des billets pour la CAN

La Confédération africaine de football (CAF) a décidé, jeudi, de reporter l'ouverture de la première phase de vente des billets pour la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Maroc-2025 afin de finaliser d'importants détails qui garantiront la meilleure expérience possible aux supporters.

"La CAF travaille en collaboration avec le Co-

mité d'Organisation Local (COL) ainsi qu'avec différents partenaires, et annoncera en temps voulu une nouvelle date pour l'ouverture de cette première phase de vente", indique un communiqué de l'instance africaine.

"La CAF présente ses excuses pour tout désagrément occasionné", conclut le communiqué.



Mondial U20 au Chili

Les Lionceaux de l'Atlas en quête d'exploit



La sélection nationale marocaine des moins de 20 ans de football s'apprête à relever un nouveau défi à l'occasion de sa participation à la Coupe du monde au Chili, prévue du 27 septembre au 19 octobre. Qualifiés grâce à leur brillante prestation à la dernière Coupe d'Afrique des nations U20 lors de laquelle ils ont atteint la finale, les Lionceaux de l'Atlas arrivent sur le sol sud-américain avec l'ambition de franchir un palier et de s'imposer parmi l'élite mondiale.

Ce n'est pas la première fois que le Maroc dispute cette compétition prestigieuse. La sélection U20 a déjà pris part à plusieurs éditions, dont la plus marquante reste celle de 2005 aux Pays-Bas, où les Lionceaux de l'Atlas avaient atteint les demi-finales avant de terminer à une honorable quatrième place.

Ce parcours reste à ce jour le meilleur résultat du Maroc dans un Mondial de cette catégorie, et nourrit encore l'imaginaire des jeunes générations

de formation des clubs nationaux. Plusieurs éléments de l'effectif actuel, dont le capitaine, Hosam Essadak, et quelques cadres offensifs, sont issus de cette pépinière de talents.

Au-delà des résultats sportifs immédiats, la participation des Lionceaux de l'Atlas au Mondial chilien s'inscrit dans une stratégie de développement du football marocain. Ces jeunes joueurs représentent le futur de l'équipe nationale A, appelée à disputer les grandes compétitions continentales et mondiales dans les prochaines années.

Les supporters marocains, nombreux à suivre le parcours des jeunes sélections, espèrent revivre des émotions fortes et voir leurs protégés franchir le premier tour, porte d'entrée vers des exploits plus grands. Quelle que soit l'issue, l'expérience acquise sur le sol sud-américain constituera une étape cruciale dans la maturation de cette génération prometteuse.

« Le groupe C, composé du Maroc, de l'Espagne, du Brésil et du Mexique, est le plus fort de ce championnat, étant donné que ses équipes comptent dans leurs rangs des joueurs talentueux et de grande qualité », a affirmé le coach national lors d'une conférence de presse avant le départ pour le Chili, relevant que "la lutte pour accéder au deuxième tour sera féroce".

« Les joueurs nationaux ont hâte de prendre part à cette compétition planétaire et ne craignent aucune équipe », a ajouté Ouahbi, soulignant que le staff et les joueurs sont animés par une ferme volonté de jouer un « rôle de premier plan ».

Le sélectionneur national s'est, par ailleurs, dit satisfait de l'ambiance positive qui règne au sein de l'équipe nationale, saluant la bonne réputation dont jouissent les Lions de l'Atlas au niveau international, « un constat confirmé lors des matchs amicaux, où toutes les équipes que nous avons affrontées nous ont témoigné un grand respect ».

Cette qualification et cette participation sont le fruit du travail de fond mené depuis plusieurs années au Maroc, en particulier à travers l'Académie Mohammed VI de football et les centres

de formation des clubs nationaux. Plusieurs éléments de l'effectif actuel, dont le capitaine, Hosam Essadak, et quelques cadres offensifs, sont issus de cette pépinière de talents.

Au-delà des résultats sportifs immédiats, la participation des Lionceaux de l'Atlas au Mondial chilien s'inscrit dans une stratégie de développement du football marocain. Ces jeunes joueurs représentent le futur de l'équipe nationale A, appelée à disputer les grandes compétitions continentales et mondiales dans les prochaines années.

Les supporters marocains, nombreux à suivre le parcours des jeunes sélections, espèrent revivre des émotions fortes et voir leurs protégés franchir le premier tour, porte d'entrée vers des exploits plus grands. Quelle que soit l'issue, l'expérience acquise sur le sol sud-américain constituera une étape cruciale dans la maturation de cette génération prometteuse.

Voici le calendrier du Maroc dans le Groupe C (en heure GMT+1):

Dimanche 28 septembre

21h00: Maroc - Espagne

Stade : Estadio Nacional Julio Martínez Prádanos, Santiago

Mercredi 1er octobre

00h00: Brésil - Maroc

Stade : Estadio Nacional Julio Martínez Prádanos, Santiago

Samedi 4 octobre

21h00: Mexique - Maroc

Stade : Estadio Elías Figueroa Brander, Valparaíso.

Coupes africaines : Les clubs marocains en bonne position pour assurer la qualification au 2^{ème} tour

Les équipes marocaines engagées dans les coupes africaines, la Renaissance de Berkane, l'AS FAR et l'Olympic de Safi, sont déterminées à confirmer leur statut de favoris en disputant, ce week-end, le tour préliminaire retour de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération africaine.

Après avoir obtenu des résultats satisfaisants lors des matchs aller, les clubs marocains joueront leurs cartes devant leur public pour atteindre les phases les plus avancées des deux compétitions.

Dans le cadre de la Ligue des champions, l'AS FAR accueille l'équipe gambienne du Real Banjul, samedi soir au Stade Olympique de Rabat (20h00), pour confirmer la victoire de dimanche dernier lors du match aller.

Les coéquipiers de Rabie Himrat s'efforceront de tirer parti de leur victoire lors du match aller, en s'appuyant sur l'avantage de jouer devant leur public, tout en veillant à bien gérer les aspects techniques et physiques afin d'éviter toute surprise et assurer leur passage au deuxième tour où

ils affronteront le vainqueur du match entre le vice-champion de Libye et Horoya Conakry guinéen.

L'autre représentant du Maroc à cette compétition, la Renaissance de Berkane, championne en titre de la Coupe de la Confédération africaine, recevra samedi (21h00) le club togolais de l'ASC Kara, avec l'objectif de remporter la rencontre suite à son nul du match aller (1-1).

La tâche ne sera pas aisée pour les hommes de Mouin Chaabani qui devront faire face à une équipe coriace et combative.

En cas de victoire, la RSB jouera le 2e tour préliminaire contre le vainqueur du duel entre les Béninois de Dadji et le club champion de la Libye, en octobre prochain.

En Coupe de la CAF, l'Olympic de Safi, qui participe pour la première fois à une compétition continentale, défiera, samedi (20h00), l'ASN Nigelec du Niger pour confirmer sa victoire (0-1) au match aller et continuer son aventure parmi les grands du continent.

Botola Pro D1 : Une journée au goût de l'inachevé

La troisième journée de la Botola Pro D1, dont le coup d'envoi devait être donné vendredi, est marquée par des matchs intenses avec des équipes qui cherchent à confirmer après un début de saison prometteur et d'autres qui ambitionnent de se rattraper et d'éviter de se mettre sous pression.

Cette journée semble être un véritable test pour les clubs en difficulté qui tentent de s'extirper du bas du tableau, tandis que les équipes du peloton de tête cherchent à consolider leur position dans la course au titre.

Après FUS-UTS vendredi, les matchs se poursuivent samedi avec un duel qui mettra aux prises l'Olympique Dcheira et le Kawkab de Marrakech, qui aura les yeux rivés sur les trois points de la victoire pour combler ses supporters avides de résultats positifs.

Les rencontres de dimanche seront marquées par le duel entre le Difaa d'El Jadida et le Raja de Casablanca, sous la houlette de son nouveau staff technique, et celui du Maghreb de Fès avec son proche voisin le COD Meknès.

L'autre équipe de Casablanca, le Wydad, qui

cherche à signer une prestation convaincante, sera opposée à la Renaissance de Zemama, habituée à signer une bonne performance sur la pelouse du Complexe sportif Mohammed V.

Les matchs de clôture de la troisième journée, qui seront disputés mercredi 1er octobre, connaîtront un face à face entre le Hassania d'Agadir qui sera l'hôte de l'Olympic de Safi, tandis que l'AS FAR recevra l'Itihad de Tanger. La Renaissance Berkane, leader du classement, accueillera l'Union Yacoub El Mansour.

Ci-après le programme de la 3e journée :

Samedi

(16h00) Olympique Dcheira - Kawkab Marrakech

Dimanche

(16h00) Difaa El Jadida - Raja Casablanca

(18h00) Maghreb Fès - COD Meknès

(20h00) Wydad Casablanca - Renaissance Zemama

Mercredi 1er octobre :

(16h00) Olympique Safi - Hassania Agadir

(18h00) AS FAR - Itihad Tanger

(20h00) Renaissance Berkane - Union Yacoub El Mansour

En Irlande du Nord, le dernier "bateur de lin" perpétue une longue tradition textile

Dans un bruit assourdissant, William Smyth fait tourner ses machines qui battent du tissu en lin pour lui donner un aspect brillant, une technique de finition traditionnelle irlandaise qu'il est le dernier dans le monde à maîtriser.

Dans son moulin d'Upperlands, un village à 70 kilomètres à l'ouest de Belfast, capitale d'Irlande du Nord, cet artisan de 59 ans est fier de faire le "même travail" manuel que ses prédécesseurs, dont l'objectif est de resserrer les fils de lin pour épaissir le tissu et lui donner un fini soyeux.

En plus d'un siècle, "personne n'a trouvé de solution pour rendre la tâche plus facile, ou obtenir une telle finition", explique-t-il à l'AFP, élevant la voix par-dessus le vacarme de l'atelier.

Jusqu'à 140 heures de battage sur la machine, relique d'une industrie du lin irlandaise autrefois florissante, sont nécessaires pour rendre ce matériau plus solide et lui donner un lustre éclatant.

Une quarantaine de marteaux géants en bois, semblables à des maillets, martèlent sans relâche les rouleaux de lin tissés, humides et imprégnés d'amidon, qui tournent

lentement sur la machine.

Autrefois, "les moulins de battage étaient disséminés le long des rivières dans toute l'Irlande, mais celui-ci est le dernier" à produire ce type de lin, indique Andrew Wilson, directeur d'une entreprise agricole, qui a investi dans la maison-mère du moulin, la compagnie textile William Clark & Sons.

Fondée en 1736, cette dernière avait été placée sous administration judiciaire en fin d'année 2024, et "le savoir-faire de William (Smyth) était sur le point de disparaître", souligne-t-il.

Pourtant, maisons de luxe et jeunes créateurs de mode ont montré ces dernières années un regain d'intérêt pour ce matériau, considéré plus durable.

Le tissu fabriqué dans le bâtiment en pierres, au bord d'une paisible rivière, a ainsi fourni la maison Alexander McQueen ou la créatrice nord-irlandaise Amy Anderson, de Kindred of Ireland.

Capitale du lin

Trois machines sont actuellement en activité et William Smyth s'assure que le tissu "ne glisse pas" et ne fasse pas de plis lorsqu'il tourne sur les rou-



leaux.

Cet artisan, qui travaille le lin depuis 40 ans, a repris le flambeau au moulin il y a cinq ans et est aujourd'hui le dernier "bateur" maîtrisant ce savoir-faire.

Dès l'aube, il commence à charger et décharger les étoffes sur les machines - un travail répétitif, solitaire, mais qui l'anime car "il aime voir le tissu changer et se transformer en belle

pièce de lin".

Une fois le battage terminé, l'artisan étend les rouleaux de tissu sur les poutres du toit du moulin, où ils séchent pendant près d'un mois. Ils font ensuite un dernier tour sur la machine pour harmoniser le tout et lisser les plis.

L'industrie du lin, qui a émergé au 18^e siècle en Irlande, a rapidement prospéré, si bien que la ville de Belfast

était surnommée "Linenopolis" le siècle suivant, exportant des nappes, chemises et mouchoirs dans le monde entier.

Dans les campagnes et villages comme celui d'Upperlands, les agriculteurs cultivaient cette plante dont les fibres étaient tissées, blanchies et teintées près des moulins au bord de rivière.

Mais l'industrie a décliné au 20^e siècle lorsque la production de ce tissu naturel, nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, a été remplacée par celle de fibres artificielles moins coûteuses.

William Clark & Sons a survécu grâce à une poignée de clients fidèles, dont des tailleurs de Savile Row à Londres et des acheteurs au Japon, indique son directeur général Kevin Devlin.

Son lin est notamment utilisé à l'intérieur de costumes haut de gamme, au niveau des coutures: "Si vous voulez que les manches résistent au temps, c'est un matériau de choix", assure-t-il à l'AFP.

Même s'il est plus cher que le lin ordinaire, "nous espérons que davantage de créateurs apprécieront sa finition et son héritage", dit Kevin Devlin.

Recette

Cornes de gazelle



Pour la pâte :

250 g de farine
2 c. à soupe d'eau de fleurs d'oranger
2 c. à soupe d'huile
1 c. à soupe de sucre glace
1/2 c. à café de sel
1 jaune d'œuf
10 à 12 cl d'eau
Pour la farce aux amandes :
650 g de pâte d'amande
1 c. à café de cannelle
2 c. à soupe d'eau de fleurs d'oranger
3 pincées de mastic pilé avec un peu de sucre (gomme arabique)
50 g de beurre

Préparation :

Dans un récipient, déposer la farine, le sel, l'huile, le sucre glace, le jaune d'œuf et l'eau de fleurs d'oranger.

Ajouter l'eau en travaillant le mélange pour obtenir une pâte homogène. Pétrir la pâte pendant 10 mn pour la détendre et l'assouplir.

Diviser la pâte en boules et les envelopper de film alimentaire et les laisser reposer au moins 2 h pour bien détendre la pâte.

Dans un plat, mélanger la pâte d'amande avec le beurre, la cannelle, l'eau de fleurs d'oranger et le mastic pilé.

Étaler une boule de pâte sur un plan de travail légèrement fariné en une fine abaisse.

Déposer un doigt de pâte d'amande sur l'abaisse. Rabattre l'abaisse de pâte sur le doigt de pâte d'amande.

Pincer les bords et faire adhérer l'abaisse de pâte à la pâte d'amande en lui donnant une forme de demi-lune.

Découper la corne de gazelle à la roulette dentelée, recommencer jusqu'à épuisement des ingrédients.

Déposer les cornes de gazelle sur une plaque tapissée de papier sulfurisé et les laisser reposer 12 h.

Enduire les cornes de gazelle d'huile et les piquer à l'aide d'une aiguille pour permettre à la vapeur de sortir pendant la cuisson.

Cuire les cornes de gazelle au four préchauffé à 180°C jusqu'à ce qu'elles prennent une couleur paille.

Sortir les gâteaux du four et les laisser refroidir avant de les retirer de la plaque.

Le fardeau des morts du cancer devrait fortement s'alourdir d'ici 2050

Le nombre de morts du cancer a bondi dans le monde en un quart de siècle et pourrait dépasser les 18,5 millions en 2050, estime une vaste étude publiée jeudi, appelant à renforcer prévention et traitements, en particulier dans les pays moins favorisés.

Malgré les progrès des traitements et les efforts pour limiter les facteurs de risques, le nombre de nouveaux cas de cancer a plus que doublé depuis 1990 pour atteindre 18,5 millions en 2023, et le nombre de décès a bondi de 74% pour totaliser 10,4 millions, selon cette nouvelle évaluation parue dans le Lancet et menée dans le cadre du "Global Burden of Disease".

Ces estimations, couvrant 204 pays et territoires et 47 types ou groupes de cancers, sont jugées les plus pertinentes mais les calculs comportent une part d'incertitude. Pour 2023, les scientifiques donnent une fourchette d'environ 16,4 à 20,7 millions de nouveaux cas et de 9,6 à 10,9 millions de décès.

La majorité des patients vivaient dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Le cancer du sein était le cancer le plus diagnostiqué en 2023, mais ceux de la trachée, des bronches et du poumon font le plus de morts.

Sans actions et financements suffisants, le nombre de nouveaux cas de cancer pourrait croître d'environ 61% dans le monde ces 25 prochaines années pour atteindre 30,5 millions en 2050, et le nombre annuel de décès augmenter de près de 75% pour totaliser 18,5 millions, selon

ce travail de modélisation.

Si ce scénario est jugé le plus vraisemblable, il s'accompagne d'un lot substantiel d'incertitudes. Les chercheurs évoquent ainsi une fourchette de 22,9 à 38,9 millions pour les nouveaux cas en 2050, et de 15,6 à 21,5 millions pour les décès. Les cas et les décès du cancer augmenteraient principalement sous l'effet de la croissance démographique et du vieillissement des populations, analysent les scientifiques, après des ajustements en fonction de l'âge.

Mais plus de quatre décès par cancer dans le monde en 2023 (41,7%) restent attribuables à des facteurs de risque potentiellement modifiables, particulièrement

le tabagisme, mais aussi une mauvaise alimentation, une consommation d'alcool importante, une glycémie élevée...

Insuffisante seule, la prévention doit être complétée par des diagnostics précoces et des traitements efficaces, soulignent les scientifiques, appelant à redoubler d'efforts pour réduire les inégalités et augmenter les financements.

Précieuse pour les politiques de santé publique, cette étude comporte certaines limites, reconnaissent ses auteurs. Des données solides manquent par exemple dans certains pays, et l'impact de la pandémie de Covid ou des conflits récents sur le fardeau du cancer n'est pas intégré.

